

2016-2021

**Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 14 septembre 2020, Salle des fêtes de Saint-Léonard, Fribourg**

Présidence: Mme Adeline Jungo

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.00 heures.

Présence de 64/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (12): Mmes et MM. Daniel Gander, Joël Gapany, Eva Heimgärtner, Emmanuel Kilchenmann, Martin Kuhn, Geneviève Liaudat, Pierre Marchioni, Monica Mendez, David Papaux, Sandra Sabino, Nicolas Stevan et Simon Zurich.

Absents (4): Mme et MM. Vincenzo Abate, Anne Casabene Thévoz, Michaël Li Rosi et Francesco Ragusa.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anna Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz et Dominique Vidmer.

La Présidente. Je vous informe que M. le Syndic a annoncé un petit retard. Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 29^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 24 août 2020, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Rugo Claudio (PA). J'aimerais intervertir les deux initiatives parce qu'il y en a une qui est plus facile à défendre et je n'aimerais pas que les arguments de l'une portent préjudice à l'autre. J'ai déposé l'initiative des 1 francs en premier, soit la première mouture, au Contrôle des habitants. J'aimerais donc bien permuter les deux points.

La Présidente. Nous sommes donc saisis d'une modification de l'ordre du jour, soit d'intervertir le point 9 et le point 8. Le point 9 deviendrait le 8 et le point 8 deviendrait le 9.

Vote

C'est par 24 voix contre 15 et 18 abstentions que le Conseil général refuse la proposition de modification d'ordre du jour.

Ont voté Oui: 15 CHOPARD Caroline (VERTS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), JORDAN Marine (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), PARPAN Mario (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VUILLEUMIER Julien (VERTS)

Ont voté Non: 24 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), DE REYFF Charles (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GILLER Christophe (UDC), JAQUIER Nicolas (PS), JUNGO Adeline (PS), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 18 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), ULDRY José (UDC), BARRIÈRE Alexis (PS), WICHT Pascal (UDC)

N'ont pas voté: 7 CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), GRANDJEAN Alexandre (PS), JELK Guy-Noël (PS), MOSOBA Immaculée (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL)

L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications de la Présidente;
2. Approbation du procès-verbal n° 29 de la séance du Conseil général du 29 juin 2020;
3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de Mme Gisela Kilde;
4. Election d'un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python;
5. Règlement sur les finances communales (Règlement des finances (RFin)) – Message n° 51;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
6. Installations photovoltaïques en toiture de bâtiments communaux – Message n° 52;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité

7. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie et avec impacts sur les finances communales – Rapport n° 5;

Rapport de la Commission financière

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances

8. Détermination du Conseil général sur la validité de l'initiative "Zone bleue, zone blanche" – Rapport du Bureau;

9. Détermination du Conseil général sur la validité de l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur" – Rapport du Bureau;

10. Décision quant à la transmission

- des propositions

- n° 22 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud, Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant l'introduction d'un article 27^{bis} RCG instituant une commission (permanente) du développement durable au Conseil général;
- n° 23 de MM. Christoph Allenspach et Elias Moussa (PS) demandant l'élaboration d'un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement;
- n° 24 de Mmes et MM. Gisela Kilde, Alain Maeder, Simon Murith (PDC/PVL), Océane Gex, David Krienbühl (PLR), Julien Vuilleumier (Verts) et Pascal Wicht (UDC) demandant l'abrogation du règlement communal du 2 mai 1994 concernant la perception d'une taxe communale sur les spectacles, divertissements et autres manifestations;

- des postulats

- n°149 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de verser 1'000 francs à chaque commerce de la ville de Fribourg, restaurants, cafés et food trucks compris;
- n°150 de MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pérennisation de l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité, à la suite de la pandémie de covid-19;
- n°151 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un dispositif de sécurité alimentaire en ville de Fribourg;
- n°152 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo pour se rendre à l'école;
- n° 153 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 FRIMOBIL pour les seniors;
- n° 154 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden, Pierre-Alain Perritaz et Alexandre Grandjean (PS) demandant au Conseil communal d'étudier le réaménagement et l'agrandissement du parc de l'étang du Jura;

- n° 155 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition et en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale;
- n° 156 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des vélos électriques à disposition des services de piquet;
- n° 157 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un monitoring de la pauvreté en ville de Fribourg;
- n° 158 de Mmes et M. Simon Zurich, Claire Roelli et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer un plan de lutte contre la pauvreté en ville de Fribourg;
- n° 159 de MM. Christoph Allenspach, Matthieu Loup et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des logements sur la parcelle communale de l'avenue du Général-Guisan, à côté des bâtiments n° 18 et 20 (parcelle n° 6110);
- n° 160 de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la généralisation du principe du compartimentage dans les rues de quartiers;
- n° 161 de Mmes et M. Sophie Delaloye Crettol, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition dans les établissements scolaires de la ville de Fribourg des distributeurs de protections menstruelles;
- n° 162 de Mme Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'introduire et institutionnaliser une enquête sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent;
- n° 163 de Mmes Anne-Elisabeth Cattaneo-Python et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les effets de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'enfant dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie et des loisirs;
- Nr. 164 von Frau und Herrn Jean-Pierre Wolhauser und Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (FDP) die den Gemeinderat ersuchen eine Studie über die Mobilität der Senioren/-innen in der Stadt Freiburg durchzuführen;
- n° 165 de M. Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre la durée de validité de la bande cyclable provisoire sur le boulevard de Pérolles au moins jusqu'en juin 2021;
- n° 166 de MM. Joël Gapany et Jean-Luc Dreyer (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences socio-sanitaires de la crise du covid-19 pour les seniors;

11. Réponse aux questions:

- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes;
- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg;
- n°165 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'exonération de la taxe d'empiètement dans le périmètre de la zone touristique;
- n°167 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux ralentisseurs de vitesse au chemin Monséjour;
- n°168 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise à disposition du personnel communal de vignettes de stationnement;
- n°172 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la disparition des informations sur la situation de l'emploi dans le 1700 (Bulletin d'information de la Ville de Fribourg);
- n°173 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la gestion du futur parking de la P2 de Saint-Léonard;
- n°174 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au remboursement de la taxe compensatoire pour les places de stationnement et les places de jeux à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020;
- n° 181 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative aux oppositions des associations Pro Senectute, Pro Infirmis et du Club en fauteuil roulant Fribourg au projet de transformation de la Gare de Fribourg;
- n° 182 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative à la consultation en cours sur la modification de la loi sur l'exercice du commerce (LCom; RSF 940.1);
- n° 183 de M. Simon Zurich (PS) relative aux mesures de revitalisation et de renaturation des cours d'eau à l'heure de la révision du Plan d'aménagement local (PAL);
- n° 184 de M. Simon Zurich (PS) relative aux changements prévus en matière de subventionnement et de gestion administrative des crèches de la ville;
- n° 185 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative au développement du site de BlueFACTORY et à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA;
- n° 186 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'organisation future des lotos sur le territoire communal;

12. Divers.

1. Communications de la Présidente

La Présidente.

- A. Je tiens à vous rappeler que nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP, à savoir, garder une distance sociale d'au moins 1.50m, se laver ou se désinfecter régulièrement et soigneusement les mains, renoncer aux poignées de mains, aux accolades et aux embrassades, tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude. Les personnes ressentant ou présentant des symptômes sont invitées à rentrer chez elles.
- Les entrées et les sorties dans la salle se font par des chemins séparés, merci de respecter le sens de marche indiqué par les flèches jaunes au sol.
 - En entrant dans la salle ou après avoir touché des objets, veuillez-vous désinfecter les mains à l'aide du dispositif de désinfection installé à l'entrée.
 - Durant la pause, il est de votre responsabilité d'appliquer les règles d'hygiène et de distanciation sociale, que ce soit à l'intérieur de cette salle, aux toilettes ou à l'extérieur de cette salle.
 - Les vestiaires de cette salle ne sont pas utilisables pour éviter les mélanges de vêtements.
- B. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- C. A la suite de la démission de M. Philippe Vorlet, avec effet au 1^{er} juillet 2020, M. Alexis Barrière a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine le 17 juin 2020. M. A. Barrière, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- D. A la suite de la démission de M. Blaise Fasel, avec effet au 31 août 2020, M. Laurent Praz a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine le 3 septembre 2020. M. L. Praz, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- E. Les scrutateur-trice-s disposent sur leur pupitre d'un masque et d'une paire de gants pour le besoin des élections prévues à l'ordre du jour.
- F. Nous ferons une pause aux environs de 21.00 heures et je pense que je lèverai la séance aux alentours des 23.00 heures.
- G. Vu l'ordre du jour conséquent, je vous informe d'ores et déjà que la séance de relevée de demain aura lieu et que l'ordre du jour ne pourra malheureusement très certainement pas être traité en entier.

Je compte sur vous pour ne pas prolonger inutilement les débats. Je n'hésiterai pas à vous interrompre en cas de hors sujet ou d'attaque personnelle.

2. Approbation du procès-verbal n° 29 de la séance du Conseil général du 29 juin 2020

La Présidente. Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification de ce procès-verbal?

Tel n'est pas le cas, il est donc adopté avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de Mme Gisela Kilde

La Présidente. Je vous informe qu'en vertu de l'article 55 RCG, je limiterai le temps de parole pour les présentations des candidatures à deux minutes. Cette limitation est aussi valable pour le point 4 de l'ordre du jour. Des masques et des gants sont mis à disposition des scrutateurs, sur leur pupitre, pour exécuter leur tâche.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Die CVP-GLP Fraktion hat die Freude ihnen als Nachfolger unserer Kollegin Gisela Kilde in der städtischen Baukommission Herrn Claude Schenker vorzuschlagen.

M. Claude Schenker est membre du Conseil général depuis 2006. Celles et ceux parmi vous qui ont accompagné son cheminement politique se souviendront de lui comme mon prédécesseur au poste de chef de groupe. Véritable conscience juridique qui analyse les décisions et procédures de notre Conseil avec sérieux et précision, il saura s'intégrer dans la Commission de l'édilité et travailler dans un esprit professionnel et constructif avec ses membres.

Herr C. Schenker ist Anwalt und arbeitet als Sektionschef für internationale Verträge im eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten. Er wohnt mit seiner Familie auf dem Guintzet und ist stellvertretender Stimmzähler im Ratsbüro. Ich danke ihnen herzlich für die Unterstützung seiner Kandidatur.

Rugo Claudio (PA). Il est écrit dans la loi sur les communes n° 140.1 du 25 septembre 1980, à l'article 46 alinéa 2 "Elections": "Lors des élections, il est équitablement tenu compte des partis ou groupes représentés au Conseil général". L'article 29 alinéa 4 RCG qui fait référence à l'article 16 RELCo, reprend exactement la même chose.

Je vous fais remarquer que beaucoup de personnes, qui ne sont pas présentes dans cette salle, occupent des places dans des Commissions. Il ne s'agit pas que d'une Commission mais de quatre ou cinq. Je ne citerai pas de noms, pour ne pas me faire couper, mais il serait temps pour vous d'élire, comme la loi vous le réclame, un membre ... Ce soir on va beaucoup parler de lois. Je pense que c'est le dernier moment pour vous mettre au pas. C'est pour cela que je présente ma candidature par écrit.

La Présidente. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste. Les candidats à la Commission de l'éducation, des constructions et des infrastructures sont MM. Claude Schenker et Claudio Rugo.

Vote

Bulletins délivrés	61
Bulletins rentrés	61
Bulletins valables	57
Majorité absolue	29

Est élu avec 53 voix, M. Claude Schenker. M. Claudio Rugo a obtenu 4 voix.

M. C. Schenker, je vous félicite pour votre élection. (Applaudissements).

4. Election d'un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Als Nachfolge für den Sitz von Frau Anne-Elisabeth Cattaneo-Python in der Einbürgerungskommission schlägt Ihnen unsere Fraktion einen jungen Juristen vor.

M. Louis de Sereys est diplômé en droit de l'Université de Fribourg, où il poursuit actuellement une thèse de doctorat auprès d'une chaire de droit civil. Il a 25 ans et est jeune père d'un petit garçon. Détenant la double nationalité suisse et française, il sera à même de participer avec sérieux, dans un esprit collégial, aux travaux de la Commission des naturalisations. M. L. de Sereys pratique le chant et le violoncelle. Outre sa passion pour la musique, il a été membre de plusieurs sociétés de jeunes et associations universitaires. Il a déjà travaillé à la Ville de Fribourg dans le cadre du soutien scolaire, la surveillance et l'aide aux devoirs.

Wir danken Ihnen herzlich, dass Sie diese Kandidatur eines jungen und engagierten Juristen unterstützen und damit ein Zeichen setzen, dass die politische Entscheidungsfindung in der Stadt Freiburg alle Generationen abdeckt.

Rugo Claudio (PA). Je vais encore une fois présenter ma candidature étant donné que cette Commission m'intéresse particulièrement. Je vous rappelle que je parle six langues, la sixième étant l'allemand. Sehr, sehr schlecht, mais j'essaie de m'exprimer. Nous avons des Portugais, des Espagnols et des Italiens qui demandent à se naturaliser, à s'intégrer. Cela peut être aussi l'occasion, sur des particularités linguistiques, de montrer certaines de mes qualités, que je n'ose exprimer dans ce Conseil étant donné que l'on n'a pas le droit de parler l'italien.

Je présente donc ma candidature, que je vous avais fait parvenir par écrit, comme il se doit. Je vous fais toutefois remarquer, Mme la Présidente, que M. L. de Sereys ne fait pas partie du Conseil

général. Cela serait l'occasion de voter pour un de vos pairs. Je vous remercie. Nous pourrions ainsi gagner du temps pour les prochaines séances.

La Présidente. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste. Les candidats à la Commission des naturalisations sont MM. Louis de Sereys et Claudio Rugo.

Vote

Bulletins délivrés	62
Bulletins rentrés	62
Bulletins valables	58
Majorité absolue	30

Est élu avec 50 voix, M. Louis de Sereys. M. Claudio Rugo a obtenu 8 voix.

M. L. de Sereys, je vous félicite pour votre élection. (Applaudissements).

5. Règlement des finances (RFin) – Message n° 51

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a pris connaissance de ce projet de règlement. Elle regrette toutefois n'avoir pu le faire qu'en séance de commission ordinaire, après la saisine du Conseil général. En effet, ce règlement est complexe, même s'il a été établi sur la base du règlement type établi par le Service cantonal des communes. Ce règlement aurait vraiment mérité que la Commission financière soit consultée durant son établissement, à tout le moins qu'elle soit saisie spécialement lors d'une séance affectée à son examen uniquement, de manière à lui permettre de procéder à son examen calmement, avec l'entier des informations nécessaires. En effet, certains points ou questions soulevés auraient mérité que l'on ait le temps de discuter et de réfléchir, tout comme de se faire donner des informations complémentaires pour une deuxième lecture au sein de la commission. Force est de constater que l'on a voulu aller trop vite avec ce dossier; nous le regrettons.

Malgré ces regrets, la Commission a examiné ce règlement et vous fait part de son préavis.

La Commission tient à remercier tout particulièrement le chef du Service des finances, M. Laurent Simon-Vermot, pour l'excellence de son travail. Le fait que certaines modifications soient apportées par notre Commission n'est en rien de nature à diminuer la qualité de ce travail. En effet, les propositions de la Commission sont purement de nature politique. Nous avons donc une fois de plus bénéficié de ses réponses extrêmement complètes et claires aux différentes questions soulevées; qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

La Commission remercie également les différents services de l'administration, qui, en raison de ce nouveau règlement, ont dû adapter leurs plans comptables.

Comme dit, c'est une obligation légale que d'adopter un tel règlement des finances. On y trouve donc plusieurs précisions de la loi cantonale sur les finances communales, à savoir celles nécessaires pour mettre en application cette loi dans notre Commune en particulier.

D'une manière générale, la Commission a accepté l'entrée en matière, puis approuvé les différentes propositions d'articles. Elle a fait deux amendements, aux articles 6 et 10. Le Conseil communal s'est d'ailleurs rallié à ces deux amendements; nous l'en remercions.

Enfin, la Commission réitère sa satisfaction de savoir que la Commune a décidé de partir avec les nouvelles dispositions conformes au MCH2 au 1^{er} janvier 2021 déjà, et non seulement au 1^{er} janvier 2022 comme cela serait possible en raison des circonstances particulières liées au covid-19.

Je ne m'arrêterai pas ici sur les articles en particulier et vous ferai part des éventuels commentaires de la Commission lors de la lecture par articles.

Au vote d'ensemble, la Commission a préavisé favorablement ce règlement à l'unanimité des neuf membres présents.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l'examen du présent Message et pour les échanges constructifs qui ont eu lieu à ce propos. Au vu de la faible marge de manœuvre du Conseil communal comme du Conseil général dans le cadre de la loi cantonale sur les finances communales, il n'a pas été jugé utile de former une commission spéciale pour cet objet. Toutes les questions ont cependant trouvé réponses lors de la séance de la Commission financière. Un grand merci au Service des finances pour son travail ainsi qu'au Service des communes pour son grand soutien durant les nombreux échanges que nous avons eu avec lui.

Le Message n° 51 sur le règlement des finances communales (RFin) donne suite à l'obligation légale qu'ont les communes de se doter d'un tel document. Ce règlement, à adopter par le Conseil général, sera complété par un règlement d'exécution du Conseil communal réglant d'autres aspects techniques que ceux qui sont présentés aujourd'hui. En outre, ce projet a été soumis en consultation à la DIAF, ses remarques ont d'ores et déjà été intégrées.

Vous aurez remarqué que le Message contient principalement des explications sur les articles. Le but principal du RFin est de déterminer les différentes limites propres à chaque commune. Je me permettrai de relever ici les points les plus importants sans trop entrer dans la technique financière, ni sur les amendements qui seront discutés lors de la lecture des articles, s'il y en a.

- Limite d'activation (art. 3) – Le Conseil communal vous propose de confirmer la pratique actuelle et de définir à 50'000 francs la limite à partir de laquelle une dépense d'investissement doit être activée. Un montant de 100'000 francs serait aussi envisageable, mais les règles d'activation actuelles fonctionnent bien et permettront aussi, en cas de fusion, de s'adapter aux plus petites communes.

- Limite d'imputation (art. 4) – Il est proposé d'obliger les imputations internes à partir de 100'000 francs, confirmant ainsi aussi la pratique actuelle. L'imputation de montants inférieurs reste bien évidemment possible si nécessaire.
- Compétences pour dépenses nouvelles (art. 6) – Il s'agit ici de donner la possibilité au Conseil communal, respectivement aux directions, d'affecter les crédits budgétaires à autre chose de ce qui était commenté au budget jusqu'à concurrence de 100'000 francs. Cependant, et j'insiste, la dépense doit concerner la même rubrique et ne peut en aucun cas dépasser les montants accordés au budget par le Conseil général.
- Compétence pour crédits additionnels (art. 7 et 8) – Il s'agit ici aussi de ratifier une pratique qui est déjà appliquée aujourd'hui, à savoir, l'obligation du Conseil communal d'en référer au organes du Conseil général dès qu'un dépassement des crédits d'investissement atteint 10%. L'art. 33 al. 3 de la LFCo spécifie que si le dépassement est supérieur à 10%, la Commission financière doit être informée avant la dépense. La même logique est utilisée pour les dépenses touchant le compte de résultats avec une limite à 50'000 francs dans tous les cas.
- Autres compétences (art. 9) – Dans certains cas, le Conseil communal doit se prononcer rapidement sur de "petits objets" comme par exemple, des opérations immobilières, des conventions, des délégations de tâches, des cautionnements, des prêts ou l'acceptation de donations. Il est proposé d'accorder une compétence de 200'000 francs pour ces cas. Aujourd'hui, la compétence attribuée au Conseil communal fait l'objet d'une décision au début de chaque législature (historiquement de 150'000 francs uniquement pour les opérations immobilières), désormais plus nécessaire avec l'acceptation du présent règlement. Cette délégation de compétence est recommandée par le SCom.
- Rapport final et référendum facultatif (art. 10 et 11) – Une limite de 10 millions de francs a été fixée à partir de laquelle le Conseil communal fournit un rapport final succinct au Conseil général. La même limite a été fixée pour le référendum facultatif. Cette limite a pour objectif de ne viser que les plus gros projets. Elle donne ainsi une compétence élevée au Conseil général concernant les dépenses nouvelles. Le SCom est d'avis que cette limite est assez élevée sans pour autant faire de recommandation.

En conclusion, le Conseil communal prévoit une entrée en vigueur du RFin au 1^{er} janvier 2021. Le budget 2021 de la Commune sera déjà complètement adapté au MCH2. A noter que ce règlement peut être modifié en tout temps par le Conseil général. Le SCom s'attend par ailleurs à des modifications de règlement dans les deux ou trois années après les premières adoptions des RFin communales dans les différentes communes.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Murith Simon (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a pris connaissance avec attention du Message n° 51 concernant le règlement des finances.

En soi, le règlement qui nous est soumis est une simple exécution de la nouvelle loi cantonale sur les finances communales. Simple, non pas concernant le sujet et le contenu du message, effectivement très techniques, mais – cela a été dit – simple parce que la marge de manœuvre du Conseil communal et du Conseil général reste limitée.

Il nous revient en soi dans ce règlement de concrétiser le but de la nouvelle loi sur les finances communales: rendre la situation financière communale plus transparente et plus lisible. Cela s'est concrétisé dans notre groupe par un débat focalisé sur les compétences financières du Conseil communal, c'est-à-dire, sur les seuils à partir desquels nous, le Conseil général, acceptons de donner une compétence financière au Conseil communal. Autrement dit, jusqu'où sommes-nous prêts à nous autolimiter dans l'exercice de nos attributions financières? A partir de quel montant une dépense doit bénéficier d'un contrôle et d'une légitimité démocratique supplémentaire par le Conseil général? Quelle marge de manœuvre financière souhaitons-nous donner à l'Exécutif?

Un seuil trop bas serait contre-productif et entraverait la gestion efficace de la Commune. Un seuil trop élevé réduirait à néant les attributions financières du Conseil général et la transparence des finances communales vis-à-vis de la population.

Dans le Message qui nous est soumis, le Conseil communal propose des seuils qui suivent une logique certes compréhensible et qui formalisent sa pratique en matière de présentation du budget de fonctionnement et d'investissement.

Cela étant, le groupe PDC/PVL se rallie à l'appréciation de la Commission financière concernant la compétence financière du Conseil communal pour engager une nouvelle dépense. L'abaissement proposée de 100'000 à 50'000 francs permettra d'assurer une légitimité démocratique à des dépenses conséquentes, sans compliquer le travail du Conseil communal.

De même, notre groupe soutient l'abaissement du montant des investissements à partir duquel le Conseil communal devra présenter au Conseil général un rapport succinct. Ceci permettra au Conseil général d'avoir un suivi annuel des grands projets en ligne de mire, suivi qui fait clairement défaut au rapport de gestion de la Commune.

Enfin, notre groupe proposera également, lors de la discussion de détail, un amendement concernant la constitution de provisions non budgétées dans les comptes, en réponse aux provisions importantes qui ont été faites ces dernières années grâce à la perception d'un impôt trop élevé.

Sur la base de ces considérations, le groupe PDC/PVL ne s'oppose pas à l'entrée en matière. Nous souhaitons saluer la volonté de la Direction des Finances de maintenir une mise en œuvre rapide du nouveau modèle comptable MCH2. La pandémie du covid-19 a totalement chamboulé l'accompagnement des communes dans cette mise en œuvre et la possibilité a été offerte de la reporter à 2022. La Ville de Fribourg n'a pas fait usage de cette possibilité et on le doit à la transparence et au travail d'anticipation de la Direction des Finances, notamment en termes de planification financière, d'indicateurs financiers et de contrôle interne.

Rapport du groupe socialiste

Loup Matthieu (PS). Le groupe socialiste a procédé à l'examen du nouveau règlement sur les finances communales faisant l'objet du Message n° 51. Nous faisons nôtres les regrets exprimés par la Commission financière quant à l'absence de traitement de ce Message par une Commission spéciale, respectivement à l'absence de consultation de la Commission financière avant qu'une version définitive du règlement ne soit soumise au Conseil général. Le raccourci choisi rend fastidieux l'examen de détail de ce règlement par un parlement de milice et compliquera les débats de ce soir.

Or les différents seuils qu'il fixe sont importants pour les relations entre le Conseil communal, la Commission financière et le Conseil général et il devrait pouvoir faire l'objet d'une discussion dans de meilleures conditions.

Au rang des remarques générales, le groupe socialiste regrette que le rapport accompagnant le Message ne soit pas, pour certains articles, plus étayé quant aux changements par rapport à la situation actuelle. S'il est vrai qu'il s'agit d'un nouveau règlement trouvant son origine dans une nouvelle loi cantonale et non pas de la modification d'un règlement en vigueur, il n'en demeure pas moins qu'il vient pour partie codifier les pratiques existantes et pour d'autres modifier de manière importante ce qui se fait actuellement. A ce titre, le commentaire de l'article 11 en page 5 est particulièrement édifiant: le changement par rapport à la situation actuelle est fondamental et l'explication, qui tient sur trois lignes, est formulée d'une manière qui laisse penser que la LFinCo exige un seuil de 10 millions de francs pour le référendum facultatif. On regrettera également qu'il ne soit pas fait référence plus systématiquement aux commentaires de la DIAF suite à son examen préalable. Toujours au sujet de l'article 11 par exemple, qu'en a-t-elle dit?

Une certaine insatisfaction sur la forme donc. Nous relevons toutefois que le règlement s'inscrit dans le carcan rigide de la nouvelle loi cantonale et qu'il s'agit maintenant de traiter du fond.

Sous réserve de l'examen de détail et des remarques qui y seront faites, le groupe socialiste soutient ainsi l'entrée en matière sur le nouveau règlement des finances ainsi que les grandes lignes de celui-ci.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 51 portant sur le règlement des finances de la Ville de Fribourg.

Nous remercions le Conseiller communal, M. Laurent Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef du Service des Finances ici présent, M. Simon-Vermot, pour la préparation de ce nouveau règlement des finances afin de répondre aux futures exigences de la loi cantonale sur les finances communales dans le cadre du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.

10 millions de francs, 5 millions de francs ou le statu quo? Quel est le seuil démocratique que nous souhaitons fixer à Fribourg? Tel est finalement le fonds de ce Message.

Tout comme la Commission financière et, pour une fois, le groupe socialiste, le groupe libéral-radical est très déçu d'avoir eu aussi peu de temps à disposition pour étudier en profondeur ce nouveau règlement des finances. Comme vous le savez, il s'agit ici d'une compétence importante dévolue au Conseil général. Il aurait donc été très apprécié de pouvoir se pencher de manière beaucoup plus détaillée et sérieuse sur un règlement finalement aussi important pour le futur de notre commune.

92.8 millions de francs! Non, non, vous n'êtes toujours pas sourds. Vous avez très bien entendu, plus de 90 millions de francs d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés depuis 2014 par la Ville de Fribourg. Vous pouvez donc très bien imaginer que nous ne souhaitons pas donner un chèque en blanc à la double majorité de gauche qui nous gouverne depuis 2011.

Dans le détail, six articles peuvent prêter à discussion ou interprétation, et pourraient être dans ce sens amendés ce soir. Il s'agit des articles 4, 6, 7, 8, 10 et 11. Une fois de plus, cela ne fait que refléter une certaine forme de précipitation pour valider ce règlement des finances. Ayant eu très peu de temps pour étudier les articles – comme mon collègue M. M. Loup l'a dit précédemment, nous sommes un parlement de milice, il y a eu beaucoup de discussions à leurs sujets, car peu clairs et finalement très techniques.

Dans ce sens, le groupe libéral-radical déposera un amendement à l'article 11 de ce nouveau règlement des finances pour abaisser le seuil du référendum facultatif à 5 millions de francs. Là aussi, on pourrait se poser la question de savoir s'il ne faudrait pas le baisser encore plus, on verra les discussions de ce soir. Cela pourrait potentiellement concerner, en moyenne, un peu moins de quatre projets par année. Alors que si celui-ci est maintenu en l'état à 10 millions de francs, cela concernerait environ 1.45 projet par année. En effet, il y a eu 29 projets supérieurs à 10 millions de francs au cours des 20 dernières années en ville de Fribourg.

Par conséquent, certains membres de notre groupe interviendront sur certains articles lors de l'examen de détail.

Rapport du groupe des Verts

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du Message n° 51 et du projet de règlement qui l'accompagne.

Il y a d'abord une question liminaire qui se pose maintenant au vu des déclarations qui ont été faites. Dans le Message, il est noté que la loi sur les finances communales entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. On a parlé d'une entrée en vigueur pour la commune du règlement sur les finances au 1^{er} janvier 2021, mais il n'est, en l'état, pas possible que le règlement communal entre en vigueur avant la loi cantonale, vu que le règlement contient des dispositions qui dérogent à l'actuelle loi sur les communes. Je souhaiterais avoir des éclaircissements à ce sujet.

Pour le reste, nous sommes déçus du processus que la Direction des Finances a choisi pour l'élaboration du projet. Nous ne comprenons tout simplement pas pourquoi il a été choisi de ne pas associer la Commission financière à ce travail. Le simple fait que cette Commission soit amenée à déposer les amendements montre que son implication dans l'élaboration du règlement aurait permis au Conseil communal de présenter un projet de meilleure facture ce soir.

Nous sommes également déçus qu'aucune consultation extérieure n'ait eu lieu et nous sommes encore plus en plus déçus devant le constat que, dans le Message, on appelle encore une fois consultation le fait de soumettre un projet à l'autorité d'approbation pour préavis. Ce n'est tout simplement pas une consultation dans le sens où cela le devrait être compris ici, à savoir, l'ouverture du projet à des acteurs qui ne sont pas impliqués d'une autre manière dans le processus.

Troisième titre de déception. La qualité du commentaire du projet du règlement est insuffisante à nos yeux. Preuve en est, par exemple, l'entrée en vigueur de la loi et du règlement qui ne sont pas explicites. Le commentaire ne permet pas au Conseil général de décider de manière éclairée à notre avis. Nous avons dû aller chercher les informations, par nous-mêmes, dans le Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil ou dans la loi cantonale. Lorsque le Conseil général dispose ou aurait disposé

d'une marge de manœuvre, le commentaire ne le dit pas ou alors ne le dit qu'à moitié en occultant la portée de notre liberté d'appréciation.

L'exemple le plus parlant et peut-être le plus choquant à la page 4 du Message concerne l'article 11 et l'introduction d'un seuil pour le référendum financier. Comme il a été dit avant, la formulation dans le Message laisse supposer que l'on est obligé de fixer un seuil et qu'il est obligé d'être à 10 millions de francs. Or, ce n'est pas le cas. L'article 99 dans la loi sur les finances communales n'impose pas au Conseil général de fixer un seuil pour référendum facultatif. Nous avons le choix de l'introduire ou non. Le groupe des Verts déposera par ailleurs un amendement visant à ne pas fixer de seuil. Nous y reviendrons lors de la discussion de détail.

Un autre exemple est le commentaire de l'article 10, ainsi que la note marginale, dans le premier règlement qui renvoie à l'article 25 de la loi sur les finances communales, alors que la question des décomptes finaux n'est pas traitée là. Elle est traitée à l'article 31 de la loi sur les finances communales et la loi ne prévoit pas de seuil pour le décompte final. J'aimerais juste comprendre pourquoi ici la Commune de Fribourg peut déroger à la loi cantonale. Si vous avez l'approbation du Service des communes ou de la DIAF, tant mieux.

En résumé, si on suit l'adage de ce qui se conçoit clairement s'énonce aisément, nous avons du souci à nous faire pour l'avenir des finances communales. Cela étant, si nous sommes déçus de la manière, nous sommes suffisamment satisfaits du résultat d'ensemble pour accepter l'entrée en matière sur ce projet de règlement en y apportant les modifications qui s'imposent. Pour le surplus, nous partageons l'avis exprimé par la Commission financière.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je ne vais pas prolonger les débats car je souhaite que l'on ne termine pas trop tard ce soir, ni demain. Je dirais tout simplement que le groupe CG-PCS partage l'avis exprimé par la Commission financière et qu'il soutiendra les amendements que celle-ci va déposer.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1^{er} janvier 2022 marque, pour les communes, la dernière étape avant la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Notre groupe se réjouit que dans les communes fribourgeoises, et donc aussi dans la Ville de Fribourg, que ces communes fassent le pas important vers une présentation des comptes plus transparente. Nos représentants ont, à plusieurs reprises, pointé du doigt certaines pratiques comptables de la Commune qui, bien que conformes à la loi, donnaient une vision biaisée de la situation financière réelle de la commune, très loin de la "true and fair view" que veut le MCH2. Ainsi en est-il de la constitution de certaines provisions et réserves dont le bien-fondé est plus que discutable et qui ont permis à la commune de constituer des réserves latentes difficilement justifiables pour une collectivité publique.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale nécessite l'adoption d'un règlement communal qui règle l'application du droit cantonal à l'échelle de la Ville et qui précise le positionnement de la Commune là où le législateur cantonal a laissé aux communes une certaine marge de manœuvre.

Le règlement communal qui nous est soumis ce soir est basé sur le règlement type-édicte par le Service des communes. Toutefois, s'il pose des principes que nous ne contestons pas, il y a également un certain nombre de points qui dérangent notre groupe.

Ainsi, à l'article 7, nous constatons que le Conseil communal s'octroie le droit d'accorder un crédit additionnel jusqu'à 10% du crédit voté par le Conseil général et ce, sans aucune limite supérieure. Le groupe UDC ne conteste pas le fait que le Conseil communal dispose d'une compétence pour un dépassement minime, mais dans ce cas, le seuil est clairement fixé trop haut, à notre avis. Un dépassement de l'ordre de 10% est déjà considérable. Sur des projets d'infrastructure, cela peut vite représenter plusieurs millions de francs qui pourraient être engagés sans que le Conseil général ne soit saisi. Pour notre groupe, ceci n'est pas acceptable et cela empêche notre Conseil de jouer le rôle qui est le sien, à savoir, d'exercer un contrôle réel sur les grandes décisions financières. Pour cette raison, nous déposerons un amendement afin de baisser ce seuil mais aussi de le plafonner.

D'autre part, à l'article 11, le seuil fixé pour un référendum nous paraît exagérément élevé et restreint de manière injustifiée l'exercice d'un droit démocratique important. Nous relevons que sous le droit actuel, toute dépense ne pouvant être couverte en un seul exercice peut faire l'objet d'un référendum, indépendamment de son montant. Ici aussi, notre groupe déposera un amendement pour baisser le seuil.

Finalement, en conclusion, nous regrettons, comme la Commission financière, les conditions dans lesquelles ce Message nous est proposé, sans que la Commission financière ne puisse faire son travail dans de bonnes conditions. Il s'agit d'un Message très important, et d'une compétence majeure du Conseil général et de la Commission financière. C'est un peu dommage que le processus ait été galvaudé.

Ces considérations étant faites, le groupe UDC, sous réserve des amendements qui seront déposés, acceptera le règlement qui nous est proposé ce soir.

Rugo Claudio (PA). J'ai appris ce soir le très beau terme de "note marginale" utilisé par M. O. Collaud. Moi, j'ai plus l'habitude des marginaux qui jouent des notes. A l'article 3, il est écrit: "il est plus facile d'élever une limite d'activation que de la baisser; en cas de fusion avec des plus petites communes, une limite de 100'000 francs risque de devenir une exception pour les communes moins grandes". Il y a là une grande contradiction car dès le moment où les communes sont fusionnées, il n'y en a plus de petites ou de grandes, c'est une commune. Voici ma remarque presque anecdotique, mais quand même importante.

J'ai déposé, comme tous les groupes, un amendement relatif à l'article 11 visant à laisser la limite à 5 millions de francs. On en parlera au moment des débats sur chaque article.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je constate que tous les groupes entrent en matière et je vous en remercie.

Sans reprendre de manière individuelle les différentes interventions, sans tenir compte non plus des éléments qui sont plus politiques, je vais faire quelques remarques générales.

Tout d'abord, concernant la consultation de la Commission financière, j'ai fait un résumé, pour ne pas vous lire l'entier de l'article 72 de la loi sur les finances communales, qui donne les attributions

suivantes à la Commission financière. Elle émet un préavis sur le Plan financier, le budget, les crédits et les éventuels dépassements de crédits et de dépenses, les propositions d'aliénation des biens communaux, les coefficients et taux d'impôts, les règlements portant sur les taxes, le rapport de l'organe de révision. En outre, elle émet une proposition de nomination de l'organe de révision au Conseil général. Il n'est nulle part mentionné dans la loi que la Commission financière, comme d'ailleurs toute autre Commission spéciale, peut intervenir avant la rédaction finale d'un Message. Cela n'a jamais été fait comme ça et ce n'est pas prévu. Dans tous les cas, les Commissions du Conseil général délibèrent sur un Message accepté en version finale par le Conseil communal et, dans tous les cas, il y a ensuite des amendements. C'est donc comme cela que cela se passe. On ne peut pas présenter à une Commission un Message qui n'est pas final, validé par le Conseil communal. C'est la première remarque.

Ensuite, je me porte en faux évidemment sur tout ce qui est de la non transparence. Je crois que depuis quelques années maintenant vous avez une transparence totale et parfaite sur l'ensemble des comptes et des budgets de la Commune. Preuve en est qu'à chaque compte et à chaque budget, il vous est présenté un résultat avant les amortissements et avant les provisions et réserves, ce qui vous donne l'exactitude du résultat. Il n'y a évidemment aucune volonté, par quelques mouvements que ce soit, de cacher les informations au Conseil général. Ce serait bien contre-productif.

Il a été dit que ce règlement est assez technique. En fait, c'est vrai, il est technique, mais par les définitions. La majorité des questions qui nous ont été posées sont des définitions qui sont dans les textes de loi. Nous n'avons bien évidemment pas repris les textes de loi dans notre règlement parce que nous ne procédons pas comme cela à la Commune de Fribourg. Cependant, nous faisons référence aux textes de loi. Les définitions étaient présentes dans la loi sur les finances communales et nous vous avons épargné la rédaction de tous ces articles.

Au sujet de l'entrée en vigueur. Certes, suite au covid-19, le Conseil d'état a repoussé d'une année la date d'entrée en vigueur de cette loi tout en octroyant la possibilité aux communes, aux associations de communes et aux bourgeoisies qui le désirent, d'une entrée en vigueur comme cela était prévu auparavant, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2021. Comme nous étions bien en route et que l'ensemble des Services, y compris le Service des finances, avaient déjà bien travaillé, nous pouvons aujourd'hui vous proposer une entrée en vigueur dès l'année prochaine.

Nous avons travaillé sur un modèle, ce n'est pas très sexy, mais toutes les propositions et références des articles qui sont ici sont proposées par le Service des communes. Je n'aimerais pas accuser quelqu'un d'autre, mais nous n'avons pas du tout modifié quelle que référence que ce soit. Ce règlement a été approuvé en examen préalable par la DIAF.

Finalement, concernant la limite supérieure, qui a été évoquée par M. P. Wicht, j'y reviendrai dans la lecture des articles.

Concernant la remarque de M. C. Rugo sur la fusion, je réponds qu'évidemment lorsqu'il y a une fusion, il n'y a plus de petites communes, cela va de soi. L'enjeu ici est l'unification des règlements pendant le processus de fusion. Evidemment, quand on vend cette fusion, il faut que l'on puisse comparer les chiffres, il faut que l'on puisse faire accepter la population. Aussi, à la fin, lorsque l'on met en place la fusion, une fois qu'elle a été votée, il y a un délai durant lequel nous devons passer de 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 règlements, à un seul. Evidemment, s'ils sont tous calqués sur les mêmes chiffres, cela sera beaucoup plus simple que de baisser l'un ou l'autre.

J'interviendrai au fur et à mesure des articles.

Examen de détail

La Présidente. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail du projet de règlement concernant le Message n° 51.

Article premier

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je n'ai pas de commentaire formel à émettre pour cet article.

En revanche, je saisis l'occasion d'avoir la parole pour corriger un oubli dans mon intervention de tout à l'heure. En effet, je remercie bien entendu, au nom de la Commission financière, le Conseil communal et son Directeur des finances pour ce projet de règlement. Avec un clin d'œil, je dirais que l'on attribuera cet oubli sur le manque de temps de préparation que j'ai eu. Blague à part, mes remerciements sont sincères et je vous prie d'excuser mon oubli.

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 3

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission se réjouit que le Conseil communal poursuive sa pratique d'inscrire comme investissement toute dépense nouvelle de 50'000 francs et plus. De cette manière, le Conseil général dispose, dans le Message du budget, d'un petit texte de présentation (ou plus long selon le projet). C'est notamment possible grâce au suivi des investissements mis en place. Cette façon de procéder laisse une bonne et grande vue d'ensemble au Conseil général et c'est fondamental.

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 4

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La limite de 100'000 francs pour les imputations internes est correcte ou nous convient; cela ne concerne pas les montants financés par des taxes qui doivent, eux, faire l'objet d'une imputation interne quelle que soit leur importance.

La Commission a pris note de la volonté du Directeur des Finances de ne pas envisager la possibilité de réaliser une "comptabilité des coûts complets", à savoir, une comptabilité qui permet de réattribuer chaque élément financier à un objet spécifique.

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 5

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission partage le souci de la Direction des Finances de considérer les écritures transitoires en fonction de l'importance qu'elles prennent quant à la matière. Est-ce que cette écriture transitoire apporte un plus pour les finances communales, leur transparence et leur compréhension? Oui, alors on en tient compte. Sinon, non. De plus, la Commission est d'accord avec la proposition de la Direction des Finances de renoncer à procéder à l'écriture d'actifs ou passifs transitoires pour des charges ou recettes récurrentes réparties sur 12 mois, mais pas forcément les 12 mois correspondant à l'année civile.

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). Comme vous le savez, le groupe PDC/PVL a déposé un amendement qui est le suivant:

5bis (nouveau)

"Avant la clôture des comptes, le Conseil communal consulte la Commission financière pour préavis sur l'inscription de provisions égales ou supérieures à 1'000'000 de francs qui n'ont pas été budgétisées".

Notre amendement n'a pas pour objet de critiquer ou sanctionner la gestion financière de la Ville et le travail réalisé par la Direction des finances ou de contester en quoi que ce soit les compétences financières et comptables des services financiers de la Ville.

Notre amendement introduit une consultation à notre avis nécessaire entre la Commission financière et le Conseil communal, avant d'inscrire aux comptes annuels des provisions qui n'ont pas été budgétées et qui impactent le résultat de façon très significative, puisque nous proposons un montant d'entrée en matière de discussion d'un million de francs.

A titre de rappel, en 2019, le résultat enregistré dans les comptes était de 3'298'603 francs. En fait, le résultat se montait à 17.1 millions de francs avant provisions complémentaires hors budget. Pour mémoire, le budget 2019 prévoyait un résultat de 7 millions de francs (pages 4 et 5 des comptes 2019).

Le résultat de 2018 inscrit aux comptes était de 4'738'179 francs. Avant les attributions aux provisions, le résultat brut se chiffrait à 27.3 millions de francs contre 0.7 million de francs au budget 2018.

De telles distorsions entre les chiffres prévus, ceux réellement réalisés et ceux finalement inscrits dans les comptes ne peuvent pas ne pas vous interpeller.

Combien de ces provisions complémentaires non inscrites au budget étaient dans l'impossibilité d'être prévues dans leur totalité, à l'exemple de la Pila ou des caisses de prévoyance de la Ville et de l'État? Si un risque existe, il doit être adressé et inscrit au budget, quel que soit le montant du résultat anticipé.

La Commission financière est un organe consultatif et représentatif composé de membres élus par les citoyens ayant les compétences qui justifient que le Conseil communal échange avec eux pour avis sur des montants importants, ce qui est dans l'esprit de la nouvelle loi sur les finances communales et traduit son souci de transparence.

Pour ces raisons et ces données factuelles, nous vous demandons, chers collègues membres du Conseil général, de soutenir cet amendement.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je constate en fait une excellente transparence des comptes et des budgets de la Ville, au vu de tous les chiffres que vous nous avez présentés, pour étayer votre proposition d'amendement.

Pour être un peu plus sérieux, je vous lis, en plus de la lecture de l'article 72 relatif aux compétences de la Commission financière, les compétences du Conseil communal: "Le Conseil communal a la compétence d'adopter le projet du budget et d'arrêter les comptes".

Il n'y a pas d'autres sceptres prévus dans la loi, on ne peut pas aller contre les compétences qui sont prévues dans la loi. Cependant, je ne m'arrêterai pas là parce que l'explication serait un peu abrupte. J'aimerais vous proposer une réflexion générale. Imaginons que nous avons une consultation de la Commission financière. Déjà, il faut se mettre d'accord sur ce qu'est une consultation. Est-ce juste une discussion, un échange d'informations ou est-ce un préavis? Dans le cas du préavis, les compétences sont déjà là puisque la Commission des finances fait déjà son préavis, que ce soit sur le budget ou sur les comptes.

S'il s'agit d'un échange, alors volontiers, avec plaisir, j'aurais envie de dire. D'ailleurs, je salue vraiment l'effort de la Commission financière d'avoir une vraie discussion approfondie sur notre situation financière. S'il s'agit donc d'un échange informel de type "discussion", celui-ci devrait comprendre des explications sur l'ensemble du budget puisque, par exemple, les recettes fiscales sont estimées sur la base des provisions, en tout cas dans le budget, mais aussi dans les comptes. Les recettes fiscales sont estimées sur la base des provisions ainsi que l'évaluation des risques sur de nombreux dossiers souvent en négociations avec des partenaires externes à la ville de Fribourg. Il faudrait dès lors que les chefs de service et le Conseil communal présentent leurs budgets respectifs à plusieurs moments de l'année, au cours d'un processus itératif. Il en irait de même pour les comptes. Ces deux processus durent plusieurs mois. Or, c'est exactement la tâche qui est dévolue au Conseil communal de présenter un budget ou des comptes tenant compte des aspects opérationnels de gestion de la Commune.

J'aimerais encore ajouter une remarque sur les risques. Vous dites que tout risque, dès qu'il est présent, doit apparaître. Le Conseil communal a eu une discussion tout à l'heure à ce sujet. En effet, nous venons de finaliser le système de contrôle interne du Conseil communal, sur le risque climatique. Un risque climatique est présent aujourd'hui et il me semble que c'est une évidence pour tout le monde. Il est cependant aujourd'hui impossible, à part sur quelques objets en particulier, de l'évaluer. Comment voulez-vous, dès lors, constituer une provision pour un risque sur lequel nous ne pouvons pas mettre de chiffres. Ainsi, nous vous présentons chaque fois la matrice des risques et faisons des provisions sur tous les risques dès qu'ils ont une valeur et, dès qu'il y a une valeur, nous vous proposons aussi une provision.

Avec ces quelques remarques, le Conseil communal s'oppose fermement à cet amendement, principalement au sens de la loi et des compétences qui sont attribuées soit au Conseil communal, soit à la Commission financière.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Comme vous l'avez dit, M. le Directeur des Finances, la Commission financière se réjouit de pouvoir avoir d'importantes discussions relatives aux finances communales dans le cadre de ses compétences légales. En revanche, cette proposition d'amendement n'émane pas d'elle, ni n'a d'ailleurs été discutée en Commission. Par conséquent, la Commission ne peut pas se prononcer à son propos.

Rugo Claudio (PA). Je remercie le groupe PDC/PVL, par la voix de M. A. Sacerdoti. J'ai juste une petite correction à faire par rapport aux dires. Vous avez dit que la Commission financière était élue par les citoyens. J'aimerais bien qu'elle le soit. Malheureusement, elle est élue par les Conseillers/lères généraux/ales de notre assemblée.

La Présidente. M. A. Sacerdoti, maintenez-vous votre amendement du groupe PDC/PVL?

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). Merci à M. C. Rugo pour cette précision qui est tout à fait exacte. C'est par ricochet que nous sommes représentants de citoyens. Merci aussi à M. le Directeur des Finances de préciser qu'effectivement on ne peut pas évaluer le risque climatique. Par contre, les risques de la Caisse de prévoyance et de la Pila peuvent être évalués à la fois dans le temps et dans leur entièreté.

Nous maintenons notre amendement.

Vote

Proposition d'amendement du groupe PDC/PVL visant à modifier l'article 5 de la manière suivante:

5bis (nouveau)

"Avant la clôture des comptes, le Conseil communal consulte la Commission financière pour préavis sur l'inscription de provisions égales ou supérieures à 1'000'000 de francs qui n'ont pas été budgétisées".

Ont voté contre l'amendement du groupe PDC/PVL (en faveur de la proposition du Conseil communal): 27 ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLO Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naima (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), WALTER Lionel (PS)

Ont voté en faveur de l'amendement du groupe PDC/PVL (contre la proposition du Conseil communal): 28 AEBISCHER David (PLR), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GILLER Christophe (UDC), GRADY Véronique (PLR), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 6 COLLAUD Oliver (VERTS), GEX Océane (PLR), JORDAN Marine (PS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), PAPAN Mario (CG-PCS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

N'ont pas voté: 3 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL)

C'est par 28 voix contre 27 et 6 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement du groupe PDC/PVL.

Article 6

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission a soulevé une certaine incohérence dans cet article, raison pour laquelle elle propose un amendement.

En effet, à l'article 3 de notre nouveau règlement, le Conseil communal propose de garder un montant de 50'000 francs pour la limite d'activation des dépenses nouvelles, par souci de transparence. Or, ici, on propose que le Conseil communal soit compétent pour engager, dans une même rubrique et sous réserve de couverture budgétaire suffisante, une nouvelle dépense d'un montant de 100'000 francs, sans passer par le Conseil général. On parle donc bien de réallouer une nouvelle dépense dans le cadre d'une seule et même rubrique comptable – et ce n'est pas un dépassement de budget non plus.

La motivation de ne pas proposer un montant limite de 50'000 francs réside dans le fait que s'il s'agit d'une dépense périodique, il conviendrait de prendre en considération les dépenses sur dix ans. Cela impliquerait donc la nécessité de passer devant le Conseil général pour toutes dépenses périodiques de 5'000 francs.

La Commission a jugé qu'une limite de 100'000 francs, pour une dépense unique, était trop élevée. Dans la mesure où il n'est pas possible de traiter les dépenses périodiques et les dépenses uniques de manière différente, la Commission propose un amendement pour ramener ce montant à 50'000 francs. Cet amendement a été accepté en commission par 8 voix contre 1.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Le Conseil communal se rallie à cet amendement. Tacitement, l'amendement est accepté sauf si quelqu'un demande un vote. S'il n'y a pas d'intervention particulière, on peut directement passer à la lecture de l'article suivant en notifiant que celui-ci est modifié selon l'amendement de la Commission financière.

La Présidente. Le Conseil communal se rallie à l'amendement de la Commission financière et l'article 6, n'appelant pas d'autres observations, est ainsi adopté avec l'amendement de la Commission financière.

Article 7

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière accepte de consacrer la pratique de fait actuelle et d'autoriser formellement un crédit additionnel d'un montant de 10% du crédit d'engagement. Le fait de ne pas mettre de montant limite, mais un simple pourcentage, est un parallèle à la façon de procéder des architectes dans la gestion des projets et des normes qu'ils appliquent. Cela correspond d'ailleurs à la ligne proposée par le Service des communes. Mais la Commission a été partagée sur ce point, certains de ses membres estimant qu'une limite devait être posée, à l'image de ce qui sera fait à l'article suivant. En effet, par le passé, des dépassements importants ont été constatés, sans aucune justification; cela a été jugé choquant.

Aucune proposition d'amendement n'a toutefois été déposée. L'article a été adopté tel quel. Cela dit, c'est précisément un point que la Commission aurait souhaité pouvoir plus largement discuter. Je réitère ici notre regret de ne pas en avoir eu l'occasion.

Wicht Pascal (UDC). Au nom du groupe UDC, je dépose un amendement pour donner à cet article la formulation suivante: "Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 5% du crédit d'engagement concerné et ne dépasse pas 1 million de francs. L'article 33 alinéa 3 LFCo demeure réservé".

Il s'agit ainsi de permettre au Conseil général d'exercer, les prérogatives qui lui sont attribuées par la loi sur les communes en matière financière. Il nous paraît que 5% permettent déjà au Conseil communal d'avoir une marge de manœuvre suffisante. Cependant, quand un dépassement va au-delà de 5%, je pense qu'il y a aussi un aspect politique qui devient important et une justification qui doit être donnée, vis-à-vis du Conseil général. De plus, vu que l'on parle de crédit d'engagement, les montants peuvent être parfois très importants, d'où la limite également à 1 million de francs. Je pense que c'est quelque chose de justifié.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Cet amendement n'a pas été discuté en Commission financière, je ne peux donc pas me prononcer au nom de celle-ci.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En principe, évidemment le Conseil général donne les compétences qu'il désire au Conseil communal.

Voici des explications quant à ces 10% et à cette non-limite. Les 10% sont en fait non seulement un seuil que nous avons pratiqué jusqu'à maintenant. En effet, c'est quelque chose qui a bien fonctionné jusqu'à aujourd'hui. Le Conseil communal n'a donc pas vu l'intérêt de modifier le pourcentage vers le haut, ni vers le bas d'ailleurs. Cela dit, c'est aussi une limite dont il est souvent tenu compte dans les projets, notamment dans les normes des architectes et c'est pour cela aussi qu'il n'y a pas de limite en termes absolus. Les architectes, les urbanistes et les ingénieurs, travaillent avec des normes qui sont calquées sur des pourcentages. Fixer aujourd'hui un montant maximum en chiffres absolus c'est donner une nouvelle dynamique qui n'est pas du tout en pratique dans les projets d'investissement de manière générale. C'est la logique pour cet article, mais ce n'est pas du tout la même logique dans l'article suivant, qui fixe un seuil, puisque nous ne parlons pas du tout de la même chose. Dans l'article suivant, nous parlons des dépenses de fonctionnement et là, nous voulons une limite très clairement mais pas sur les investissements.

Le Conseil communal ne se rallie pas à cet amendement et vous recommande vivement de le rejeter.

La Présidente. Nous sommes donc saisis d'une proposition d'amendement. M. P. Wicht, la maintenez-vous au nom du groupe UDC?

Wicht Pascal (UDC). Oui.

Vote

Proposition d'amendement du groupe UDC visant à modifier l'article 7 de la manière suivante: "Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 5% du crédit d'engagement concerné et ne dépasse pas 1 million de francs. L'article 33 alinéa 3 LFCo demeure réservé"

Ont voté contre l'amendement du groupe UDC (en faveur de la proposition du Conseil communal): 38 ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTEL Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), WALTER Lionel (PS)

Ont voté en faveur de l'amendement du groupe UDC (contre la proposition du Conseil communal): 19 AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), DUPRÉ Bernard (UDC), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADY Véronique (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MENÉTREY Fabienne (VERTS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 BUGNON Marc (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR),

N'a pas voté: 1 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR)

C'est par 38 voix contre 19 et 6 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe UDC.

Article 8

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission s'est demandée pour quelle raison cet article proposait, lui, un montant maximum à ne pas dépasser. La réponse réside dans le règlement-type du SCom, quand bien même l'Ordonnance du Conseil d'Etat relative aux finances communales ne le suggère pas. L'article a été adopté tel quel.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Toutes les explications ont été données et je n'ai pas de remarque.

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 9

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Cet article concrétise une délégation de compétence au Conseil communal notamment en matière de vente et d'achat d'immeubles de faible valeur, votée en début de chaque législature. La Commission est d'accord avec le fait d'accepter cette délégation une fois pour toute, ainsi que les autres compétences prévues par la nouvelle loi cantonale. En revanche, elle insiste sur la nécessité de se faire, comme aujourd'hui, présenter un rapport tous les six mois par le Conseil communal sur ces activités, ce qui a été jugé tout aussi important par le Directeur des Finances. Nous nous en réjouissons. Nous avons donc adopté cet article tel quel.

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 10

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Cet article fixe quels investissements doivent faire l'objet d'un rapport final d'une certaine importance au Conseil général. Le Conseil

communal propose le critère d'un montant de 10 millions de francs. La Commission a fait le constat que ce montant n'est pas souvent atteint dans les objets qui sont soumis à décision du Conseil général. En effet, le Chef du service des finances nous a confirmé que, sur les 20 dernières années, la Commune a décidé 29 investissements de plus de 10 millions de francs, contre 72 objets de plus de 5 millions de francs sur 20 ans.

La Commission a donc jugé important, et acceptable en vertu de la charge que cela impliquera pour l'administration communale, de demander de baisser le montant limite à 5 millions de francs, de manière à disposer de rapports synthétiques de réalisation des investissements importants. Elle relève que ce sera aussi un outil intéressant en termes de suivi des projets pour les services concernés. La Commission propose donc un amendement pour ramener ce montant à 5 millions de francs. Cet amendement a été accepté par 5 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Le Conseil communal se rallie à cette limite exprimée par la Commission financière de 5 millions de francs.

Collaud Oliver (Verts). J'avais posé une question lors du débat d'entrée en matière concernant la note marginale et la référence à l'article. Je reste convaincu que la note marginale est complètement erronée, elle ne devrait pas s'appeler "crédit d'engagement mais "décompte", et que le renvoi à la loi sur les finances communales devrait être l'article 31 alinéa 1. Je ne sais pas si le Conseil communal peut répondre aujourd'hui? Si on attend de faire une proposition une autre fois? Si on fait une deuxième lecture? Je ne veux pas faire un amendement. On n'a pas assez d'informations. Est-ce une problématique uniquement rédactionnelle qui permettrait de se passer de voter sur ce point?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Merci pour le rappel. Je vous propose de discuter de cela avec la DIAF lors de la validation finale et de procéder aux changements qui seront utiles pour cette note marginale en termes de référence à la loi cantonale.

La Présidente. M. O. Collaud, pouvons-nous donc approuver cet article tel qu'il a été amendé par la Commission financière?

Collaud Oliver (Verts). Oui.

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté avec l'amendement de la Commission financière.

Article 11

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Quand bien même le Directeur des Finances proposait à la Commission que le montant limite à cet article soit le même que celui de l'article précédent, la Commission n'a pas jugé bon de le modifier.

Je relève, cela dit, et cela n'a pas été discuté en Commission financière, que nous avons aussi pris conscience entre la séance de Commission et ce soir, que le texte actuel de la loi sur les communes ne posait pas de montant limite pour le référendum facultatif. Seule la notion de "dépense qui ne peut pas être couverte en un seul exercice" est précisée comme limite pour permettre un référendum facultatif. La nouvelle loi sur les finances communales ne reprend plus cette indication et, à son article 69, demande au Conseil général de déterminer, dans le règlement communal des

finances, le montant à partir duquel une dépense nouvelle peut faire l'objet d'un référendum. Je ferme la parenthèse qui n'a pas été discutée en Commission financière et vous dit que la Commission financière a adopté cet article sans modification.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je n'ai pas de remarque en l'état. J'interviendrai lors de la discussion d'amendement.

Collaud Oliver (Verts). Comme annoncé lors du débat d'entrée en matière, le groupe des Verts a déposé un amendement concernant l'article 11, qui vise donc à le supprimer et à ne pas fixer de seuil pour le référendum en matière financière au niveau communal, pour la Ville de Fribourg. Ce n'est pas vrai qu'il n'y aura pas de seuil, vu qu'il y en a déjà un seuil pour consulter le Conseil général. Il s'agit du seuil fixé aujourd'hui à l'article 9. Pour le groupe des Verts, la démocratie directe et la participation citoyenne sont très importantes. Nous ne comprenons pas pourquoi le Conseil communal nous propose une limite aussi haute que 10 millions de francs. Il y a bien des projets qui ont un impact important sur la vie de la Commune et où le seuil de 10 millions de francs n'est pas dépassé. Il peut même y avoir des projets à seulement 300'000 francs qui ont un impact important pour la vie de la Commune.

Les seules compétences que nous avons à part les règlements de portée générale, dont on ne voit pas assez la couleur au Conseil général, sont des compétences financières. En limitant l'accès au référendum pour la population, nous limitons de fait quasiment tous les référendums pour la population et pour le groupe des Verts, c'est inacceptable.

Nous proposons de biffer l'article 11 et de ne simplement pas fixer de seuil. A ce propos, la future loi sur les finances communales prévoit que si l'on ne fixe pas de seuil, ce sont toutes les décisions financières du Conseil général qui sont soumises à un référendum. Aussi, il n'y a pas besoin de fixer de seuil, contrairement à ce qui est écrit dans le Message. La suite logique de cet amendement est que les articles 12, 13 et 14 soient numérotés 11, 12 et 13 respectivement. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Rugo Claudio (PA). Il me semblait que les 5 millions de francs correspondaient à un désir et je crois qu'il y a plusieurs groupes qui vont proposer le même amendement consistant à baisser cette limite de 10 millions de francs à 5 millions de francs. Etant le seul Conseiller général qui est allé vers la population, je peux vous dire que c'est un grand travail que d'aller vers la population. Il faut vraiment que ça en vaille la peine. Je ne pense pas que c'est une question d'argent, c'est plutôt les projets qui peuvent être portés ou contredits par la population. Donc, 5 millions de francs me semblent être une juste somme.

L'amendement du Parti des artistes vise à modifier l'article 11 de la manière suivante: "Le référendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général et supérieure à 5'000'000 francs".

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste soutiendra majoritairement l'amendement des Verts proposant d'abroger l'article 11.

L'article 60 de la nouvelle loi sur les finances communales laisse latitude au Conseil général de fixer le montant à partir duquel une dépense votée par ce dernier peut faire l'objet du référendum. Jusqu'ici le référendum pouvait être saisi pour toutes dépenses ne pouvant être couverte en seul exercice. En

pratique, cela signifie que toute dépense de plus de 50'000 francs passe en investissement et peut faire l'objet d'un référendum. C'est la situation actuelle.

Nous nous étonnons encore de la hauteur de ce seuil fixé à 10 millions de francs. La raison avancée dans le Message, à savoir, par souci de cohérence avec l'article 10 qui fixe à 10 millions de francs le seuil pour la réalisation d'un rapport final pour tout investissement, ne convainc vraiment pas. Comment un seuil pour la rédaction d'un rapport peut-il servir de base à l'exercice d'un droit populaire?

Un rapide retour sur le budget 2020 montre que sur la base du nouveau règlement, aucun des investissements en catégorie II ne pourrait plus faire l'objet d'un référendum, alors que parmi les 13 qui figurent en catégorie III, seul BATPOL le pourrait.

Les autres amendements qui vont venir pour proposer d'autres limites sont, à mon sens, un faux débat. La question que l'on doit se poser c'est de savoir si l'on a un quelconque problème avec la situation actuelle qui fixe le seuil à 50'000 francs. La réponse est non. Il n'y a pas d'abus de la part de la population dans la prise du référendum, il n'y a aucun problème avec cette situation. Pourquoi finalement changer? Il y a assez de problèmes sur lesquels il faut se pencher sans en créer là où il n'y en a pas. Naturellement, un seuil relativement élevé pour le référendum peut aussi être interprété comme un renforcement des compétences décisionnelles du Conseil général. On constate cependant, comme je l'ai dit, que nos concitoyen-ne-s ne font pas un usage excessif de ce droit. A ma connaissance, le référendum n'a jamais été saisi dans un tel contexte. On pourra arguer que cette réjouissante relation de confiance entre le Conseil général et la population peut être amenée à évoluer et que c'est donc à titre préventif qu'il conviendrait d'augmenter le seuil de 50'000 à 10 millions de francs. Mais que des autorités restreignent un droit populaire à titre préventif, n'est vraiment pas un signe de bonne gouvernance. De plus, c'est le Conseil général qui fixe lui-même ce seuil, la compétence reste donc bien dans ses mains. Nous vous demandons donc de soutenir également l'amendement des Verts.

Krienbühl David (PLR). En écoutant les discussions, le groupe libéral-radical peut effectivement aussi se rallier à l'amendement des Verts. Effectivement, mon collègue M. M. Vonlanthen l'a aussi dit, la population n'use et n'abuse pas de ce droit. Cela fonctionne bien et il y a d'autres problèmes dans cette commune à régler rapidement. Comme l'a dit le chef du groupe socialiste, ne créons pas d'autres problèmes. Nous allons nous rallier à cette proposition d'amendement des Verts et retirons notre amendement avec une limite à 5 millions de francs.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC avait prévu de déposer un amendement avec un seuil à 5 millions de francs mais, au même titre que le groupe libéral-radical, le groupe UDC retire son amendement et se rallie à la proposition des Verts. Je pense que le but est effectivement de maintenir entre les mains de la population et le contrôle sur les investissements et sur les dépenses de la Commune. C'est suffisamment rare pour être relevé que la grande majorité des groupes est d'accord sur ce point.

Le groupe UDC soutiendra également la suppression du seuil. Ceci est cohérent aussi avec le fait qu'il y a de cela quelques mois, nous avons abaissé le nombre de signatures pour un référendum au niveau communal, donc nous voulons accroître le contrôle des citoyens sur les affaires communales et l'implication de ces derniers dans les affaires communales. De ce côté, fixer un seuil à 10 millions de francs, ce serait tout à fait contradictoire avec ce que nous avons décidé préalablement.

La Présidente. Nous sommes donc saisis de deux amendements, celui de M. C. Rugo et celui du groupe des Verts. M. C. Rugo, maintenez-vous votre amendement?

Rugo Claudio (PA). Je vais retirer cet amendement parce que l'argumentaire, soit de M. O. Collaud, mais surtout de M. M. Vonlanthen sur le droit démocratique, me tient à cœur.

La Présidente. Pour le groupe des Verts, M. O. Collaud maintenez-vous votre amendement?

Collaud Oliver (Verts). Oui, je le maintiens.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Pour ma part, je n'ai pas de commentaire à formuler dans la mesure où ces amendements, comme je vous l'ai indiqué, n'ont pas été discutés en Commission financière.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En fait, ce n'est pas la loi qui nous impose de fixer un seuil, c'est l'Ordonnance qui, à son article 33, alinéa 1, lettre c) dit, "le règlement communal des finances régit au moins les domaines suivants: ... pour les communes dotées d'un conseil général, le seuil au-delà duquel une dépense nouvelle est soumise au référendum".

Cela veut donc bien dire qu'il est nécessaire que dans notre règlement sur les finances communales, nous ayons un seuil. Maintenant, si la volonté est tacitement d'aller au-delà des 50'000 francs, comme il est prévu dans l'article que nous avons adopté tout à l'heure, alors il faudrait au moins, dans l'amendement de M. O. Collaud, proposer ces 50'000 francs-là. Maintenant, c'est de la compétence du Conseil général de fixer ses propres limites. Le Conseil communal a cependant une réflexion par rapport à ça. Dans les temps actuels où il peut y avoir un combat idéologique contre une instance quelle qu'elle soit d'un certain groupe, le Conseil communal a relevé la possibilité qu'il y ait une attaque systématique de tous les projets qui seraient proposés soit par le Conseil général, soit par le Conseil communal. Il serait donc intéressant de ne pas bloquer les projets qui seraient en cours, ce qui partirait probablement dans des procédures juridiques à rallonges. Il serait donc proposé tout de même de fixer une limite. Le Conseil communal pouvait en l'occurrence se rallier à un seuil de 5 millions de francs. Preuve en est que si nous comparons d'autres associations de communes, l'association des CO Sarine a aussi un seuil de 5 millions de francs, et le réseau Santé Sarine a aussi un seuil de 5 millions de francs, pour des budgets qui sont de moindre importance.

Mais au final, c'est à vous qu'il revient de voter ce que bon vous semble.

Collaud Oliver (Verts). J'aimerais juste corriger - je ne le fais pas volontiers - ce qui a été dit par M. le Directeur des Finances. En droit, il y a la hiérarchie des normes. Une loi cantonale est supérieure à une Ordonnance. La loi ici dit très clairement: "à défaut d'un montant fixé, toute nouvelle dépense votée par le Conseil général peut faire l'objet d'un référendum". Aussi, la loi nous permet de ne pas fixer de seuil. L'Ordonnance est peut-être mal écrite, mais la loi est très claire et la loi est supérieure à l'Ordonnance. Nous n'avons pas de soucis à nous faire, on peut tout à fait ne pas fixer de seuil.

Wicht Pascal (UDC). Pour compléter ce que vient de dire M. O. Collaud, l'article 33 alinéa 2 de l'Ordonnance dit: "à défaut de précision sur un de ces éléments dans le règlement des finances, les valeurs seuils sont celles qui sont fixées par la loi et l'annexe 1". Donc, même l'Ordonnance prévoit tout à fait le cas où une Commune ne fixerait pas de seuil dans son règlement.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. La loi est ici faite pour l'ensemble des communes du canton. C'est en tout cas comme cela que nous l'interprétons. Dans l'Ordonnance, il est spécifié que c'est pour les communes qui disposent d'un Conseil général. En cela tient la nuance. C'est comme cela que nous l'interprétons. Au final, nous vous proposons tout de même de spécifier un seuil, sinon cette recommandation sera faite lors de l'examen par la DIAF au plus tard.

Collaud Oliver (Verts). Il faut préciser que le référendum n'est possible que dans les communes dotées d'un Conseil général. C'est précisé dans la loi sur les communes. Là où il n'y a que l'assemblée communale, le référendum n'est pas possible. Cela figure dans la loi sur les communes qui a été votée par le Grand Conseil en même temps que les modifications de la loi sur les finances communales.

Et pour ce qui concerne le seuil, il n'y a pas besoin d'en introduire, on vient de le dire avant. A l'article 9, il y a déjà un seuil naturel qui est quand même celui qui a été jugé comme étant raisonnable pour le fonctionnement quotidien de la Commune.

Vote

Proposition d'amendement du groupe des Verts visant à supprimer l'article 11 et, le cas échéant, à renuméroter les articles 12, 13 et 14, 11, 12 et 13 respectivement.

Ont voté contre la proposition du groupe des Verts (en faveur de la proposition du Conseil communal): 9 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

Ont voté pour la proposition du groupe des Verts (contre la proposition du Conseil communal): 51 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 BUGNON Marc (PDC/PVL), KILDE Gisela (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS)

C'est par 51 voix contre 9 et 4 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement du groupe des Verts. L'article 11 est ainsi abrogé. Il y a lieu de renuméroter les articles 12, 13 et 14, 11, 12 et 13 respectivement.

Article 12

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 13

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 14

Moussa Elias (PS). Je ne veux pas m'attirer la foudre de la salle. Comme relevé lors du débat de l'entrée en matière, je pense à l'importance de ce règlement sur les finances communales et à toute la suite des travaux, notamment en lien avec la compétence du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général. C'est la raison pour laquelle je dépose, en application de l'article 58 du RCG, une demande de seconde lecture de ce règlement. Je pense que, comme je l'ai dit, ce règlement est suffisamment important pour faire cette deuxième lecture, qui peut se faire à mon sens tout de suite, voire, le cas échéant, demain soir. Je suis particulièrement à l'aise de faire cette demande à l'adresse du groupe PDC/PVL par rapport à leur amendement dans la mesure où, dans les débats au Grand Conseil, j'avais moi-même déposé un amendement qui demandait une instauration d'un préavis de la Commission financière pour le Plan financier, ce qui a été rejeté notamment par les représentants de l'UDC et du PLR avec la remarque consistant à dire que justement la Commission financière ne peut seulement rendre un préavis qu'une fois qu'elle est saisie d'un objet, donc une fois qu'elle est saisie du Plan financier, du budget ou des comptes. Or l'amendement que l'on a voté en première lecture donne une compétence à la Commission financière de rendre un préavis sur quelque chose qui n'existe pas encore, à savoir, les comptes arrêtés par le Conseil communal.

Il y a ces questions-là et puis peut-être aussi encore d'autres questions. A mon sens, d'un point de vue financier, c'est suffisamment important pour la suite des travaux de notre Commune, de faire une deuxième lecture. Je vous demande de soutenir cette demande de deuxième lecture.

Bourgarel Gilles (Verts). Pour simplifier et raccourcir les débats, je demanderais une deuxième lecture uniquement des articles modifiés. A mon avis, il est inutile de relire l'ensemble du projet de règlement.

Vonlanthen Marc (PS). Si deuxième lecture il devait y avoir, je suggérerais qu'elle ait lieu demain soir puisqu'il y a eu des questions de nature juridique qui ont été soulevées, auxquelles nous n'avons pas obtenu réponse maintenant. S'il y a une deuxième lecture qui est demandée, autant qu'elle laisse le temps aux personnes concernées d'apporter les réponses à toutes les questions qui ont été soulevées.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Il me semble que l'on a été un peu vite en besogne concernant l'article 11 car on l'a simplement supprimé. Je pense que la volonté du Conseil général est de dire que toute dépense peut faire l'objet d'un référendum. On ne peut pas simplement biffer tout le texte de l'article 11. Il faut aussi positivement décrire les compétences en cas de nouvelles dépenses. Aussi, je soutiens la deuxième lecture de l'article 11.

La Présidente. Nous sommes saisis d'une proposition de deuxième lecture.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je ne suis ni pour, ni contre, bien au contraire.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. C'est une proposition d'un Conseiller général au Conseil général. Je n'ai pas à me prononcer sur cette procédure.

Vote

Le Conseil général décide, par 40 voix contre 18 et 6 abstentions, de procéder à une deuxième lecture du Message n° 51.

Ont voté Oui: 40 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), DELALOYE CRETTOLO Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 18 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BOURGAREL Gilles (VERTS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GILLER Christophe (UDC), MAEDER Alain (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MURITH Simon (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 6 BUGNON Marc (PDC/PVL), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MUELLER Florian (PS), PAGE Maurice (CG-PCS)

La Présidente. Etant donné que nous allons traiter ceci demain, y aura-t-il une modification de l'ordre du jour, qui n'a pas été faite en début de séance? M. E. Moussa pourriez-vous nous répondre?

Moussa Elias (PS). Il me semble, mais je parle là sous le contrôle de toute autre personne dans cette salle, que vu que l'on a accepté maintenant cette deuxième lecture, que la modification de l'ordre du jour est implicite dans ce vote. A mon sens, c'est une question à poser au Bureau. A quel point de l'ordre du jour cet objet sera-t-il traité demain? Je pars du principe que ce sera comme d'habitude, cela veut dire, avant le traitement des autres objets du Conseil général, donc à la suite des autres objets.

La Présidente. Merci pour cet éclairage, M. E. Moussa. Je préfère tout de même m'en référer au Bureau et je demande de nous le réunir un tout petit moment. Les autres personnes peuvent d'ores et déjà prendre une pause qui durera, je pense, un peu plus de 15 minutes. Ainsi, les membres du Bureau pourront aussi en profiter.

Pause et réunion du Bureau

La séance est interrompue de 20.57 heures à 21.17 heures par une pause permettant au Bureau de se réunir.

La Présidente. Vous avez donc décidé de procéder à une deuxième lecture de ce règlement. Le Bureau, s'étant réuni tout à l'heure, a décidé de faire cette deuxième lecture non pas ce soir, mais demain, en début de séance.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En fait, au vu des débats de ce soir, je pense que nous devons aller auprès du Service des communes pour qu'il se positionne clairement sur les différentes propositions qui ont été faites lors de notre Conseil général. Je tiens à vous remercier de la qualité des propositions et de l'ensemble des réflexions. A ma connaissance, nous sommes la première instance qui statuons sur le règlement des finances communales. Nous faisons donc un petit peu office de Conseil général pilote et j'ai l'impression que cela va donner pas mal d'informations au

Service des communes. Cependant, nous avons absolument besoin de retourner vers le Service des communes. Du coup, le Conseil communal vous propose de faire la deuxième lecture lors de la séance d'octobre pour laisser le temps au Service des communes de pouvoir faire un travail fouillé sur ces différentes discussions. Cependant, c'est à vous de statuer sur cet objet.

La Présidente. Merci M. le Directeur des Finances pour cette proposition. Je suis désolée, je vais devoir convoquer à nouveau le Bureau pour statuer sur cette proposition du Conseil communal. Merci aux membres du Bureau de rapidement se réunir afin de prendre position sur cette proposition du Conseil communal.

Interruption de la séance

La séance est interrompue pour permettre au Bureau de se réunir de 21.19 heures à 21.25 heures.

La Présidente. Le Bureau s'étant réuni concernant la proposition du Conseil communal. Il a décidé de ne pas la prendre en compte et **de faire une deuxième lecture lors de la séance de relevée de demain, en début de séance.** Nous espérons avoir les réponses nécessaires et remercions d'ores et déjà le Secrétariat du Conseil général pour l'efficacité et la rapidité de ses travaux.

6. Installations photovoltaïques en toiture de bâtiments communaux – Message n° 52

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance, la Commission financière a fait la rencontre du nouveau spécialiste énergétique de la Commune, M. Dominique Riedo. Et c'était un grand plaisir! Nous le remercions ici pour la présentation très complète de ce projet, ainsi que des futurs projets qu'il mènera.

La Commission se réjouit de la nouvelle politique énergétique mise en place par la Commune, ce d'autant qu'elle est plus ambitieuse que la stratégie fédérale. Elle se réjouit également de l'étude des potentiels énergétiques des toits de notre ville qui est en cours de réalisation. Pour l'instant, la Ville a identifié 40 toitures prometteuses. Et nous parlons ici de cinq d'entre elles.

Plusieurs critères doivent être pris en compte pour qu'une toiture soit catégorisée comme prometteuse, en particulier la faculté d'absorber l'énergie générée par les panneaux photovoltaïques par le bâtiment en question. En effet, la vente de l'énergie générée ne rapporte pas grand-chose; pour maximiser la rentabilité, il faut donc utiliser cette énergie et ainsi éviter de devoir en acheter.

Sous l'angle financier, les coûts des investissements proposés ont été calculés dans la fourchette haute, de façon sécuritaire. Les calculs ont été faits par le bureau spécialisé, également en charge de l'étude des potentiels en ville. Les prix sont basés sur l'état de l'art actuel. Ils comprennent les coûts d'achat et d'installation des panneaux. Les coûts d'entretien, qui sont minimes en général dans ce genre d'ouvrage, seront inscrits dans le budget de fonctionnement. Le retour sur investissement

dans le solaire intervient après 15 ans environ. La durée de vie des panneaux est de 25 ans au moins; certains vivent plus de 30 ans.

Il est à relever que les subventions prévues ne pourront être reçues que plus tard, avec un certain décalage temporel (en 2022 ou 2023).

A la question de savoir pourquoi ne pas attendre la fin de l'étude pour commencer certains travaux, la Directrice de l'Edilité nous a indiqué être certaine du potentiel de ces cinq toitures d'une part, mais aussi a indiqué sa ferme intention de commencer les travaux relevant de la politique énergétique de la Commune rapidement. On n'arrivera pas à faire tous les travaux en une fois, un certain échelonnement est nécessaire; et ces cinq toitures feront de toute manière partie des toits à équiper de panneaux solaires.

Enfin, la Commission s'est interrogée sur la provenance des panneaux solaires. Les cellules viennent de Chine, mais ce n'est pas possible autrement; les panneaux sont ensuite montés en Europe.

C'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission a préavisé positivement ce crédit-cadre.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 26 août passé que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 52.

Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas en détails sur les informations que vous avez pu y lire. De plus, Mme la Présidente de la Commission financière ayant été très complète dans les informations complémentaires, je ne prolongerai donc pas mon intervention au-delà du nécessaire.

Au premier abord, et si notre mémoire nous joue des tours, on pourrait penser que ce Message, bien que prévu en catégorie III du budget, tombe sur nos bureaux et est venu de nulle part.

En y regardant de plus près, on découvre et on se rappelle que ce premier investissement nous est proposé dans la ligne de "l'objectif solaire" fixée par le Conseil communal. Je vous recommande donc la lecture ou la relecture de la brochure qui nous a été remise il y a quelques mois par l'Exécutif sur ce thème.

Grâce à ce rappel et aux explications très détaillées fournies par Mme la Directrice de l'Edilité et par le Chef du secteur Energie et développement durable de l'Administration, notre Commission a très facilement pu se convaincre de la justesse de l'investissement qui nous est proposé par le Message n° 52.

Nous avons été réjouis d'apprendre, comme mentionné au bas de la page 2 du Message, qu'une analyse du potentiel solaire de toutes les grandes toitures appartenant à la Commune est en cours de réalisation par un mandataire. Nous saluons ainsi la volonté du Conseil communal de définir, dès connaissance des résultats de cette analyse, une stratégie et un échéancier pour un déploiement plus massif de la technologie solaire photovoltaïque.

Bien que favorable à l'investissement proposé, la Commission se demande pourquoi des investissements nous sont proposés sur ces cinq toitures maintenant. Pourquoi ne pas attendre que la stratégie soit arrêtée et que la somme prévue en catégorie III du budget soit utilisée en tenant compte de l'échéancier encore à établir?

C'est sur cette question que je terminerai ce rapport en vous précisant que l'entrée en matière n'a pas été combattue et qu'aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 5 membres présents à l'heure du vote que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisier favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Dans le cadre de sa politique énergétique, s'inscrivant dans la stratégie 2050 de la Confédération, la Ville de Fribourg s'est fixée d'ambitieux objectifs en matière de production d'énergie renouvelable sur son territoire. La Ville ambitionne de réduire de plus de 40% le recours aux énergies fossiles ou non renouvelables importées. Pour y arriver, une stratégie a été développée. Elle a été présentée dans le cadre de la réponse donnée au postulat n° 85 déposé par MM. les Conseillers généraux O. Collaud, M. Vonlanthen et M. Loup. Vous avez également reçu une brochure y relative en son temps. Elle peut d'ailleurs toujours être mise à votre disposition si une personne souhaite l'obtenir.

C'est aussi la raison pourquoi laquelle la stratégie n'a pas été détaillée dans ce Message. En plus, un catalogue de mesures a été élaboré, dont la sixième mesure prévoit le déploiement des technologies solaires en ville de Fribourg. Ce qui est aujourd'hui produit sous forme d'énergie solaire photovoltaïque en ville de Fribourg représente environ 4 GWh d'énergie électrique par an, soit la consommation annuelle d'un peu moins de 200 ménages. Le potentiel mobilisable maximum, par contre, est de 60 GWh. C'est un potentiel trop ambitieux qui ne pourrait être atteint que si tous les propriétaires privés s'y mettaient également. Le but est de produire, à l'horizon 2035 et à l'échelle du territoire de la ville, 30 GWh d'électricité par an, soit environ 15% de la consommation électrique du territoire.

Comment alors atteindre cet objectif de 30 GWh? 13% sont déjà réalisés. 7% sont mobilisables sur les toitures communales. Avec la couverture en panneaux photovoltaïques de la moitié des grandes toitures en mains privés, avec une surface de plus de 500 mètres carrés, entre 25% et 27% de cet objectif pourraient être atteints. Ces toitures ont été identifiées et répertoriées dans cette brochure dont je vous ai parlé. Les 53% restants sont des petites et moyennes toitures. Comme vous le savez, nous avons développé un programme d'encouragement afin de motiver les privés à passer à l'acte.

Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs et dans un souci d'exemplarité, la Ville souhaite produire d'ici 2035 plus de 2 GWh d'électricité photovoltaïque. Pour ce faire, un nombre important de toitures communales devront être équipées de panneaux photovoltaïques. Un budget d'investissement en catégorie III a été annoncé en 2019 pour le développement énergétique de la ville de Fribourg. Le Conseil communal vous propose aujourd'hui d'utiliser ce budget pour réaliser des installations solaires photovoltaïques en toitures de bâtiments appartenant à la Commune et a ainsi l'honneur de solliciter le Conseil général afin d'obtenir son aval pour l'utilisation de ce budget-cadre.

C'est aussi le moment de remercier les membres des deux Commissions avec lesquels nous avons eu un échange intéressant. Je remercie tout particulièrement la Présidente de la Commission financière et le Président de la Commission de l'édilité pour leurs rapports.

Une étude sur le potentiel solaire des grandes toitures appartenant à la Commune intégrant l'ensemble des critères de faisabilités à savoir:

- la statique
- l'étanchéité de la toiture
- l'ensoleillement
- l'autoconsommation
- les coûts, etc.

est actuellement en cours de réalisation par un mandataire.

Les résultats de cette étude permettront de définir une stratégie globale et un échéancier pour un déploiement à large échelle de la technologie solaire photovoltaïque par la Commune jusqu'en 2035. Les résultats finaux de cette étude sont attendus pour début 2021. L'idée est d'avoir une fiche par bâtiment pour pouvoir prioriser les interventions par la suite. Avant même de recevoir les résultats finaux de l'étude en cours - je réponds à la dernière question qu'avait posée M. le Président de la Commission de l'édilité - le potentiel solaire de certaines toitures est déjà avéré. Ainsi de ne pas tarder à lancer le déploiement de la technologie solaire, cinq toitures ont été retenues. Ces toitures ont récemment fait l'objet d'une évaluation de détail par divers spécialistes qui ont confirmé leur bonne aptitude à accueillir des installations solaires photovoltaïques.

Je répète les critères qui ont été émis:

- la statique
- l'étanchéité
- l'accessibilité au toit
- la surface
- l'ensoleillement
- la capacité d'autoconsommation
- les coûts
- les aspects économiques avec la question suivante: est-ce que le bâtiment peut absorber une partie de la consommation ou doit-on tout refouler sur le réseau électrique?

Nous avons donc choisi des toits sur deux différents sites. Tout d'abord, le site des Neigles. La qualité de l'étanchéité et de la statique des trois toitures retenues a été vérifiée par des spécialistes et aucune observation particulière n'a été faite. Il n'y a aucun projet de démolition de ces bâtiments aux Neigles. Le pont de la Poya étant très élevé, son impact sur la production photovoltaïque est très faible. Le temps de retour sur investissements sera dans le cas des toitures du site des Neigles, entre 11 et 13 ans et la durée de vie des installations sera supérieure à 25 ans. Le site des Neigles est extrêmement intéressant pour y installer des installations solaires photovoltaïques car le potentiel d'autoconsommation est énorme. Le site a un très fort potentiel de production d'énergie thermique. L'idée est de récupérer la chaleur résiduelle des eaux épurées avant de rejeter l'eau dans la Sarine. Plus on mettra de panneaux solaires photovoltaïques à cet endroit, plus on alimentera les pompes à chaleur qui vont extraire la chaleur de l'eau. En outre, il y a également du potentiel de production d'hydrogène et de biogaz, ceci juste pour compléter le tableau sur ce site fortement important.

Quelques remarques générales sur les installations prévues sur le site de la Villa Thérèse. La qualité de l'étanchéité et de la statique des deux toitures retenues a aussi été vérifiée par des spécialistes. La toiture du bâtiment abritant la salle de gym, donc le bâtiment route de Berne 10a, n'a pas été retenu car une réfection de l'étanchéité s'avère nécessaire avant de projeter une installation solaire. De plus, l'étude statique réalisée concluait à une réserve de capacité plutôt faible. Des investigations complémentaires sur la statique du bâtiment seront donc nécessaires avant de projeter une installation solaire sur cette toiture-là. Le temps de retour sur investissements sera de 14 à 16 ans parce qu'il y a moins d'autoconsommation. Nous sommes dans la situation des bâtiments scolaires, en été l'autoconsommation est très faible car les écoliers et les bâtiments scolaires ne sont guère ou peu utilisés. La durée de vie des installations est également supérieure à 25 ans.

Encore quelques mots sur l'échéancier. A la fin de cette année 2020, nous aimerions procéder à l'appel d'offres et la réalisation devrait se faire durant l'année 2021, la mise en service également. En 2022, nous pourrions recevoir les subventions fédérales.

Die Botschaft ist kurz und vieles ist bereits gesagt worden. In der Antwort des Gemeinderates auf das Postulat Nr. 85 und in der Broschüre werden die Ziele, die sich die Stadt im Hinblick auf die Energiewende gesteckt hat, erklärt. Die Stadt möchte auf fünf Hausdächern und an zwei Standorten Photovoltaik-Anlagen erstellen. Es sind insgesamt überprüfte Dächer, welche gute Voraussetzungen für diese Anlagen aufweisen. Verschiedene Kriterien wurden eingesetzt und abgeklärt, wie z. B. die Statik, die Abdichtung, das Potenzial bezüglich der Fläche, die Sonneneinstrahlung, der Eigengebrauch. Die Gesamtkosten des Projektes belaufen sich auf 683'000 Franken. Nach Erhalt der Bundessubventionen werden die Nettokosten des Projektes für die Stadt 542'000 Franken betragen. Im Budget 2019 wurde der Betrag von 550'000 Franken eingesetzt.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Allenspach Christoph (PS). Le groupe socialiste se réjouit de voir se concrétiser la nouvelle politique énergétique de la Ville. Il félicite le Conseil communal et la Directrice de l'Edilité pour leur rapidité dans l'élaboration de la stratégie et pour l'application immédiate. Depuis le début de la législature, tous les groupes du Conseil général ont demandé des installations photovoltaïques lors des débats sur les projets et les crédits de construction. Donc, c'est quasiment à l'unanimité que le Conseil général souhaite aller dans cette direction. Les groupes de la gauche ont même insisté depuis plusieurs législatures pour que la Commune élabore une telle stratégie sans grand effet. La salle de basket a été la petite exception. Plus récemment, le Conseil général a pu approuver des crédits pour les installations sur les toitures de l'école de la Vignettaz, qui sont déjà installées, et pour le nouveau parking en silo à Saint-Léonard, qui sera prochainement construit.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons que la Direction de l'Edilité communique le plan de la transition énergétique, dont l'objectif solaire à l'horizon 2035 est de 30 GWh/an. C'est un objectif qui, à notre avis, est tout à fait réaliste. Cette quantité d'électricité produite sur le territoire de la ville peut couvrir le besoin d'un quart des ménages, ce qui est important, ou 15% de la consommation globale. Nous notons que l'objectif dépasse celui des 10% de la Confédération pour l'ensemble du territoire de la Suisse. Nous espérons que les propriétaires privés seront aussi motivés que la Commune car les grandes surfaces sont dans une bonne majorité en propriété privée.

A notre avis, les deux endroits choisis pour les nouvelles installations, les Neigles et l'école de la Villa Thérèse, sont pertinents parce qu'ils sont bien exposés au soleil et le courant produit pourra être consommé sur les sites-mêmes ou au moins dans les alentours. Ainsi, la perte du transport dans le réseau est évitée. Notons encore que la déchetterie des Neigles a pour vocation de devenir un pôle de production d'énergie renouvelable, comme Mme la Directrice de l'Edilité l'a déjà souligné. A part la quantité importante de biogaz déjà produite aujourd'hui, ce projet envisage la production d'énergie thermique par la récupération de la chaleur résiduelle des eaux épurées. Cela va placer la Ville dans le groupe de tête des communes suisses. L'estimation, comme cela a été dit, indique un potentiel de couvrir le besoin de 15% des bâtiments sur le territoire de la Ville, ce qui est vraiment important. Lorsque j'avais proposé cette mesure, il y a une vingtaine d'années, l'Ingénieur de Ville de l'époque m'a insulté parce que, selon lui, la quantité en chaleur à gagner était négligeable. Les gens ont changé et heureusement, il s'est trompé. Le potentiel est vraiment là. Par la suite, il pourrait également se rajouter, peut-être sur le site des Neigles ou ailleurs, l'énergie générée par la biomasse si la Ville réussit à ramasser les déchets organiques des ménages. Les perspectives en faveur de la transition énergétique soient donc vraiment prometteuses.

Il se pose encore la question de l'énergie grise utilisée dans la production des éléments photovoltaïques et pour le transport. Il faudra deux ans de production pour compenser cette énergie grise, ce qui est beaucoup moins qu'il y a un certain temps. Il faudra probablement 15 ans pour amortir les investissements, qui, au-delà de ce délai, seront rentables pour la Ville. Les investissements pour le gaz doivent aujourd'hui être revus pour des raisons écologiques. A l'époque, le gaz était quelque chose plutôt de progressiste. Cependant, là aussi, les temps ont beaucoup changé.

Le groupe socialiste a accepté, à l'unanimité, le Message n° 52.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a étudié avec grand intérêt le Message n° 52.

Il y a quasi neuf ans que Cécile Thiémard et moi-même avons demandé la mise en place de panneaux solaires pour tous les bâtiments de la commune. Nous sommes donc très contents de pouvoir voter le premier crédit pour cet engagement et d'énergie renouvelable. Mieux vaut mieux tard que jamais.

Die Stadt Freiburg ist weit hinterher, obwohl sie das Label Energiestadt hat, wird mit dem Energiegesetz die Sonnenenergie unterstützt. Somit sind wir ein wenig enttäuscht, dass heute nur 2'100 m² installiert werden sollen. Das Potenzial ist doch viel grösser - es wurde vorhin erläutert. Trotzdem wünschten wir uns mehr Quadratmeter. Wieviel von seinem Eigenbedarf kann die Stadt mit dieser Fläche abdecken? Man stellt sofort fest, dass irgendwie doch mehr gemacht werden könnte. Schlussendlich, wann wird diesem Parlament die zweite Etappe unterbreitet? Eines ist sicher, der ersten Etappe werden wir bestimmt zustimmen.

Rapport du groupe des Verts

Vuilleumier Julien (Verts). Le groupe des Verts est évidemment favorable au Message n° 52 et soutiendra ce qu'il considère comme un signal positif pour la transition énergétique de la Ville de Fribourg. Comme dit dans le Message, les installations prévues représentent une première étape de

l'engagement solaire de la ville. L'investissement prévu de 683'000 francs pour l'installation de près de 2'100m² de panneaux se justifie pleinement et nous n'allons pas commenter les choix techniques.

Toutefois, nous trouvons encore que ce premier pas reste quelque peu timide, et manque encore un peu d'ambition et de rythme. Contrairement à ce qui a pu être dit précédemment, l'analyse est en cours et la stratégie a été lancée. Il nous semble absolument nécessaire de démarrer des investissements et des réalisations dès à présent. Le budget d'investissement a été annoncé en 2019, il est libéré maintenant en 2020 et le projet sera réalisé en 2021. Il y a certes des contraintes techniques et une nécessité d'une planification adaptée, mais les technologies sont désormais au point et le savoir-faire est présent, notamment grâce à l'engagement d'un spécialiste en énergie pour la Ville de Fribourg. Le tempo doit clairement s'accélérer et l'analyse du potentiel solaire des grandes toitures appartenant à la Commune devrait permettre de définir, en plus de la stratégie, un plan d'investissement ambitieux et volontariste qui corresponde à cette stratégie. Par ailleurs, dans le Message, nous parlons des projets à réaliser sur les toitures existantes comme cela a été mentionné plus tôt, pour les nouvelles réalisations et les projets de constructions la systématisation des couvertures photovoltaïques est en cours et nous ne pouvons qu'encourager d'analyser systématiquement dans tous nouveaux projets l'installation de panneaux solaires.

D'autres manières pour atteindre pleinement le potentiel photovoltaïque, cela a été dit aussi, la sensibilisation et des mesures de soutien aux privés sont nécessaires. Nous savons que la Commune réalise ces mesures, mais a encore besoin peut-être d'un effort supplémentaire de sensibilisation des propriétaires privés pour que ce potentiel puisse être pleinement réalisé.

Au final, le groupe des Verts salue cet investissement, remercie le Service de l'édilité pour son élaboration et soutiendra ce Message.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Jean-Noël (PLR). Le Message n° 52, vous pouvez vous l'imaginer, concernant ces installations photovoltaïques en toiture des bâtiments communaux a été étudié avec une grande attention par notre groupe. Nous nous réjouissons que la Ville pose une première pierre à la transition énergétique par l'utilisation de l'énergie solaire et pour cela, nous soutiendrons ce Message.

Toutefois, à la lecture de ce Message, plusieurs éléments manquent pour le soutenir sans arrière-pensée:

1. le choix des emplacements;
2. les choix des bâtiments;
3. les chiffres de la consommation mensuelle pour ces sites.

Après l'étude du Message, nous sommes restés perplexes quant au choix des emplacements et des bâtiments. Pourquoi le site des Neigles, sous le pont de la Poya, proche d'une rivière et d'un lac, où le brouillard se développe à certaines saisons? Plus particulièrement aussi, pourquoi les Neigles 52, qui présentent une toiture à différents niveaux et dont les coûts d'installation seront certainement plus élevés? Pourquoi le toit des bâtiments scolaires à la route de Berne et non pas le toit de la halle de gymnastique? A cette question, Mme la Conseillère a répondu dans sa présentation.

Afin de se faire une image de la rentabilité, il aurait été intéressant de connaître la consommation mensuelle de ces sites. Pour le site des Neigles, nous pouvons imaginer facilement que la consommation est largement excédentaire mais, effectivement, pourquoi on ne pense aussi qu'aux toits solaires et pas aux façades. Il y a aussi un potentiel sur les façades.

Par contre, pour le site de l'école, la production des mois de juillet et août (environ 1/3 de la production annuelle) ne sera pas utilisée pour l'autoconsommation. Pour nous, c'est un petit souci de réinjecter cette électricité sur le réseau.

Je remercie la Conseillère communale Mme Andrea Burgener Woeffray pour les réponses à mes questions soulevées lors de l'examen de ce Message. Je peux suivre le raisonnement, accepter les explications, mais on peut faire mieux. Je ne voudrais pas faire ici un cours de physique, mais il y a la théorie et la pratique. Sachez aussi qu'il faudra compter sur le nettoyage de ces panneaux. Des panneaux sales enlèvent 15% de rendement. Il faudra aussi penser à cet aspect-là, car 15% est un chiffre très important.

Le groupe libéral-radical soutiendra l'effort de transition énergétique et la volonté de la Commune d'utiliser le potentiel énergétique des toitures des bâtiments communaux, non pas dans le contexte d'une campagne électorale, mais bien dans un effort commun pour préserver l'environnement.

Nous allons certainement retrouver ce même type d'investissement année après année. Ce n'est que le début. Aussi, pour le futur, nous ne nous contenterons pas des estimations, nous demanderons des chiffres et des offres plus précises.

Le groupe libéral-radical soutiendra ce Message et souhaite voir cet effort maintenu.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Il y a quelques minutes, M. Laurent Dietrich nous a rappelé que le risque climatique concernait tout le monde. C'est une évidence et j'espère que tout le monde la partage dans cette salle. Cela veut dire que la transition énergétique n'est pas seulement un bel objectif ou quelque chose à atteindre, mais une obligation à remplir. Aussi, je partage, au nom du groupe CG-PCS, toutes les explications de M. Julien Vuilleumier et du groupe des Verts. Je suis tout à fait satisfait des explications qui ont été données, qui sont claires et complètes, aussi bien dans le Message qu'en Commission ou encore maintenant en séance.

Je plaide aussi pour que l'on accélère le mouvement, ce d'autant plus que ces investissements sont raisonnables et relativement modestes par rapport à l'intérêt qu'ils représentent. On prévoit ainsi, en 2025, un quota de 0.5 GWh, alors que le premier projet qui va se réaliser devrait déjà atteindre 0.44 GWh, donc vers la fin 2021. Je pense que l'on pourrait très bien imaginer être plus ambitieux pour arriver déjà à 1 GWh en 2025 et à 3 ou 4 GWh en 2035. Il faut être à la mesure de nos ambitions et donner aujourd'hui le coup d'accélérateur qui est nécessaire. Je me réjouis de l'étude définitive pour que l'on puisse lancer un grand programme, beaucoup plus ambitieux encore.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dupré Bernard (UDC). C'est avec un grand intérêt et l'attention voulue que le groupe UDC a analysé le Message n° 52 du Conseil Communal au Conseil général.

Comme vous avez pu le constater, le groupe UDC soutient depuis longue date l'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux. En 2011 déjà, notre collègue Pierre Marchioni avait déposé un postulat "demandant au Conseil communal de promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation ou la mise à disposition des toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg".

A plusieurs autres reprises, nos représentants sont intervenus pour regretter l'absence de panneaux solaires sur un nouveau bâtiment communal. Ainsi, depuis longtemps, notre groupe est convaincu que les collectivités publiques doivent donner l'exemple en utilisant leurs toitures pour produire une énergie parmi les plus propres, particulièrement importante dans un contexte où l'on souhaite à la fois se passer des énergies fossiles et se passer de l'énergie nucléaire. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui est un pas, modeste, mais malgré tout un pas dans la bonne direction.

En conclusion, le groupe UDC soutiendra à l'unanimité cette demande d'utilisation du budget 560.506.00 pour la réalisation des installations solaires photovoltaïques projetées sur les sites des Neigles et de la Villa Thérèse dont le coût net du projet pour la Ville devra se monter, selon le présent Message à 542'000 francs pour une surface totale de 2'100 m² et une production annuelle en électricité d'environ 440 MWh.

Rugo Claudio (PA). Je crois que je vais déplaire à MM. Oliver Collaud et Julien Vuilleumier et, pour ne pas être misogyne, à Mme Fabienne Menétrey. La fin justifie-t-elle les moyens? Je vous le dirai à la fin.

Je suis régulièrement interrompu à la maison pendant mes séances musicales. Dernièrement, c'était HVF énergie, spécialiste en économie d'énergie. Dring, Dring! Oui, j'aimerais faire un bilan énergétique à titre informatif, gratuit. Je raccroche assez vite en répondant que je ne suis que locataire.

Ce soir, les cinq téléphonistes du Conseil communal nous demandent de presser le pas d'un investissement classé en catégorie III pour gagner quatre mois dans les transactions. L'inaction du Conseil communal durant cette législature a été bousculée par le changement de date des prochaines élections, finalement agendées le 7 mars 2021. Cela a été dit, il me semble, par M. le Conseiller Jean-Noël Gex.

Le tableau sous forme d'œil présenté en page 1 est d'une très belle esthétique. Le Parti des Artistes, comme M. J.-N. Gex, aurait aimé l'adjonction des chiffres correspondants. On doit encore une fois faire confiance aveuglement au Conseil communal. Mathématiquement, comme M. J.-N. Gex, j'aurais apprécié une présentation comptable. Combien coûte l'électricité imputée au site des Neigles et respectivement à celui du Schoenberg?

Le Président du Parti des Artistes aime le vert, il est "Verts" à 99%. Le pourcent manquant est imputable aux deux initiatives dont nous allons débattre tout soudain ou demain. Comme Christophe Colomb, le premier socialiste de l'histoire qui naviguait avec un bateau payé par le roi d'Espagne, avec un équipage payé par le roi d'Espagne, et comme les socialistes et les cyclistes de Pérolles, il ne savait pas trop où il allait. Le Conseil communal non plus ne sait pas trop où il va.

Et je vous donne la fin, c'est en gros: ok, on fait du photovoltaïque pour économiser de l'énergie, ce qui est très bien. Par contre, on prolonge l'ouverture de la piscine d'une semaine. Je viens d'envoyer la question à mon élève, Michael Reichen, qui m'a répondu par WhatsApp: pour 3'300'000 litres cela fait 13.86 milliards de joule, ce qui en gros fait 3'850 KWh. Le KWh, pour les néophytes, est l'énergie consommée par un radiateur électrique de 1'000 watts utilisé pendant une heure. Il a même fait les calculs comptables, ce que le Conseil communal n'a pas réussi à faire, et il est arrivé à la conclusion que la piscine de la Motta, pour être chauffée un degré de plus cela coûte 962 francs au prix de 25 centimes. Vu qu'il habite à Lausanne, je ne sais pas combien c'est.

La Présidente. M. C. Rugo, quel est le rapport avec le Message n° 52, s'il vous plaît?

Rugo Claudio (PA). Je vous laisse le deviner. Vous devez aussi pouvoir écouter et puis deviner ce que je veux dire.

La Présidente. Venez-en aux faits, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Cela veut dire que d'un côté on fait des économies, et c'est très bien, mais de l'autre côté on prolonge l'ouverture de la piscine. Je propose que le Conseil communal réfléchisse à prolonger l'ouverture de la piscine de la Motta, s'il le veut bien, mais sans la chauffer. Comme cela on sera les deux d'accord.

Bourrier Hervé (PS). Je m'exprime à titre personnel et je rappelle que je ne suis pas payé par le roi d'Espagne et qu'avec mes collègues, nous savons très bien où nous allons.

Je ferai simplement deux remarques. La première est de nature technique. Le rendement calculé est proche de 20% si l'on prend comme référence un ensoleillement de 1'000 kWh par m² et par an, pertes du réseau et des convertisseurs compris. J'espère que l'on pourra atteindre ces objectifs. M. Jean-Noël Gex a d'ailleurs exprimé quelques doutes au niveau des conditions des installations.

La deuxième, concerne le suivi des performances techniques et financières. Ce qui est aussi important, c'est de savoir si la production annoncée de 440 MWh par an sera en effet atteinte avec des investissements qui correspondent à 3'250.- francs le m² ou bien 2'500, si l'on tient compte des subventions fédérales.

Juste pour information, je me suis amusé à faire un petit calcul. Il faudrait 130'000 installations comme celle-ci pour couvrir la consommation électrique de toute la Suisse.

Je voterai avec enthousiasme cet investissement, mais je serai aussi très intéressé par le suivi des performances.

Vonlanthen Marc (PS). Je voulais juste revenir très rapidement sur l'une ou l'autre déclaration de certains de mes collègues qui déploraient le manque d'ambition ou l'aspect timide de ces installations, mes collègues de droite s'il en est. En large partie, la politique énergétique est régie au niveau fédéral. Ce que l'on est en train de faire ici, c'est simplement de mettre en application la transition énergétique 2050 qui nous a été soumise. C'est un peu étonnant de recevoir ces remarques maintenant de la part de personnes appartenant à des partis qui, durant la législature dernière au Conseil national, n'ont eu de cesse de bloquer systématiquement tous les postulats qui tendaient à accélérer la transition énergétique. Je les encourage, avant de revenir remettre en

question ou de déplorer le manque d'ambition de ce qui se fait ici, d'aller interpellier leurs représentants à Berne pour leur demander d'arrêter de systématiquement s'opposer à la transition énergétique.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je vous remercie tous et toutes pour vos retours.

J'aimerais d'abord dire à MM. Christoph Allenspach et Julien Vuilleumier que les objectifs, vous avez raison, tels que nous nous les sommes fixés, ne peuvent pas être atteints si nous n'arrivons pas à toucher les privés. Nous avons déjà commencé avec un premier programme d'encouragement et nous sommes conscients que nous devons encore en faire davantage. Je pense que nous pourrions encore renforcer le volet de communication parce que c'est aussi par ce biais là que nous pouvons atteindre les propriétaires privés. M. C. Allenspach, vous avez oublié un toit sur lequel nous installerons des panneaux photovoltaïques, celui du bâtiment BATPOL.

Vous avez évoqué le point de la récupération des déchets organiques. Sachez, Mmes et MM. du Conseil général, que nous sommes en train de développer également une stratégie sur les déchets. Vous avez peut-être vu que nous nous sommes adressés à toute la population de la ville (par courrier à travers le bureau MIS Trend de Lausanne et par les réseaux sociaux) pour l'inviter à nous faire part de ses préoccupations en lien avec le traitement des déchets. Nous sommes conscients que le traitement des déchets organique présente un fort potentiel et nous nous y penchons sérieusement.

Warum nur 2'000 m²? Dies die Frage von Herrn Jean-François Python. Dazu möchte ich darauf hinweisen, dass jede Installation zuerst Abklärungen braucht. Diese Abklärungen werden momentan durchgeführt. Auf denjenigen Dächern, welche alle Kriterien erfüllen, werden diese Anlagen eingerichtet. Weitere Investitionen werden getätigt, falls das Budget und der Finanzplan dies auch erlauben.

L'ambition est grande, le Conseil communal est ambitieux. Vous connaissez son programme et sa stratégie de transition énergétique. Nous sommes conscients que nous devons augmenter le rythme et nous le voulons, pour autant que le budget nous le permette. Cependant, j'aimerais ajouter que nous travaillons en vue de cette transition énergétique pas seulement sur la mesure n° 6, qui est de réaliser un plan de déploiement de technologie solaire en ville de Fribourg. Nous avons dix autres mesures-cadres, comme par exemple étudier l'opportunité de mettre en place un programme de subventions, favoriser la réalisation des gros potentiels énergétiques du territoire (les Neigles), soutenir la transition vers des véhicules plus propres ou optimiser la gestion des déchets et leur valorisation énergétique. C'est donc tout un paquet sur lequel nous travaillons parallèlement et nous n'avons pas seulement les panneaux photovoltaïques dans le radar.

M. Jean-Noël Gex, j'ai pris votre intervention un peu comme une critique. Pourquoi aimerions-nous installer ces panneaux photovoltaïques sur le site des Neigles? Parce qu'avec l'électricité, nous pouvons aussi créer tout un système énergétique performant. Comme j'ai pu le dire, le pont de la Poya n'empêche pas l'ensoleillement et la direction des panneaux photovoltaïques ouest/est permettra aussi de capter du soleil tout au long de la journée, ce qui augmentera de nouveau l'autoconsommation. J'ai presque envie de dire: ne faisons pas de la politique préélectorale mais mettons-nous tous à réaliser toutes les mesures qui favorisent la transition énergétique.

Par rapport aux coûts, vous avez raison, nous ne les connaissons peut-être pas encore tous. Les coûts de nettoyage passeront dans le budget de fonctionnement, comme Mme la Présidente de la

Commission financière l'a aussi mentionné. Nous ne sommes pas à l'abri non plus d'un éventuel remplacement de quelques pièces fragiles, mais ceci fait partie de tout entretien d'installations, qu'elles soient photovoltaïques ou non.

M. Maurice Page a évoqué le fait que nous avons déjà atteint le but que nous nous sommes donnés pour 2025, à savoir réussir 0.5 GWh en panneaux en lien avec l'installation des panneaux photovoltaïques. Effectivement, le but est atteint avant l'heure. Par contre, cela nous permettra aussi d'avancer encore sur d'autres mesures. Je vous en ai citées quelques-unes. D'ailleurs, vous trouvez ces mesures dans le rapport final au postulat n° 85, ainsi que dans le catalogue de mesures d'accompagnement sur le site Internet de la Ville.

M. Bernard Dupré, la volonté de nous diriger vers une transition énergétique ne doit pas s'arrêter devant une porte d'un parti politique. Vous nous rejoignez dans cette idée-là.

M. Claudio Rugo, j'aimerais vous répondre que je ne suis pas en charge de la piscine de la Motta. Ce n'est pas mon domaine de compétence et ne ferai donc pas de commentaire. J'aimerais quand même vous rappeler que Christophe Colomb utilisait la force du vent, c'est-à-dire une énergie 100% propre.

Je remercie M. Hervé Bourrier pour ses propos.

Examen de détail

La Présidente. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 52.

Article premier

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 3

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Les titre et considérants n'appelant pas d'observations, ils sont ainsi adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 63 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981 (ReLCo; RSF 140.11);
- le Message du Conseil communal n° 52 du 14 juillet 2020;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 683'000 francs en vue de la réalisation de cinq installations solaires photovoltaïques projetées sur le site des Neigles et sur le site de la Villa Thérèse.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Adeline Jungo

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 63 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGLO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN

Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR),

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'a pas voté: 1 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR)

7. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie et avec impacts sur les finances communales – Rapport n° 5

La Présidente. Je précise en préambule le contenu de l'article 90 de la loi sur les communes. "Lorsque l'Assemblée communale ou le Conseil général ne peut être réuni à temps, une dépense imprévisible et urgente peut être décidée par le Conseil communal. Dans ce cas, la décision du Conseil communal est soumise pour approbation à l'Assemblée communale ou au Conseil général lors de la prochaine séance".

Vous comprendrez ainsi que vous n'avez que la possibilité d'approuver ou non les dépenses imprévisibles et urgentes. Vous n'avez en l'occurrence pas la possibilité de déposer des amendements.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Ce rapport a été soumis à la Commission financière lors de sa séance du 1^{er} juillet passé, déjà, pour autoriser le Conseil communal à engager les dépenses, comme le prévoit la loi sur les communes. Elle l'avait à l'époque préavisé favorablement, tout comme elle l'a fait à nouveau en séance du 31 août passé.

La Commission rappelle que la Commune a délégué l'étude des différentes demandes de soutien à la cellule covid-19, composée de différents employés de la Commune, en particulier le Chef du Service des finances qui la préside. Ainsi, les demandes sont examinées de manière non politisées et dans le but de garantir la plus grande égalité de traitement. Le soutien apporté par la Commune ne doit cependant pas se substituer aux autres soutiens, en particulier dans certains retours à la norme.

La Commission prend note des choix de soutiens contenus dans ce 2^{ème} rapport. Sur le soutien aux associations de commerçants, elle regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance du contenu des conventions avec celles-ci, ni même de leur cadre ou schéma, en particulier celle liant la Commune à l'AFAS, à savoir l'Association fribourgeoise du commerce, de l'artisanat et du service, au vu de l'importance du montant qui lui est octroyé. Elle regrette aussi de ne pas être au courant du mécanisme de contrôle du montant attribué à cette association.

Elle a cependant pris note que ce montant visait tout d'abord le renforcement de cette association de manière à la conforter dans un rôle de faitière, afin de permettre une politique commune de toutes les associations. Le montant permettra ensuite l'engagement d'un city manager pour

coordonner les activités des différentes associations, puis, enfin, de valoriser l'attractivité de la ville. Ce dernier point doit se comprendre comme une participation à la relance, et non pas un soutien direct des commerçants – à la différence des autres montants affectés par la cellule covid-19 des soutiens directs aux personnes ayant fait des demandes.

Ce montant de 550'000 francs est supposé "durer" plusieurs années, avec un accent sur la période de Noël, qui est cruciale pour les commerçants. L'idée est de ne pas devoir choisir combien donner à chacun des commerçants de manière individuelle pour les soutenir; mais bien plutôt de penser à un concept global pour faire revenir les clients – c'est donc un soutien indirect.

S'agissant des autres dépenses engagées dans ce rapport, la Commission se réjouit notamment d'apprendre que le Conseil communal envisage de pérenniser certaines activités culturelles ou pour la jeunesse mises sur pied cet été, comme le Pôle d'été, par exemple. Le covid-19 aura donc fait de belles choses aussi, avec l'aide des acteurs culturels évidemment.

Enfin, la Commission a pris acte du fait que la cellule covid-19 est encore active et que le montant que le Conseil communal avait prévu d'affecter au soutien en raison du covid-19 n'est pas encore entièrement dépensé – il reste encore en effet 1.1 million de francs qui pourraient être distribués, même si certains éléments ayant déjà fait l'objet d'un soutien doivent être à nouveau réévalués pour permettre un éventuel deuxième soutien, comme l'aide aux loyers.

Sur ces mots, la Commission confirme son préavis favorable quant à la dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie. Elle vous invite donc à approuver cette dépense, comme la loi sur les communes le prévoit à son article 90.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Comme annoncé lors des précédentes séances du Conseil général, le Conseil communal vous propose une deuxième dépense imprévisible et urgente en lien avec la situation pandémique covid-19. Ayant transmis un rapport détaillé, j'en ferai un résumé.

Ces mesures ont été développées et proposées au Conseil communal par la cellule de coordination. Pour rappel, elle est composée de sept Chefs de service et son but est de traiter toutes les demandes internes et externes de manière égalitaire et technique, sans jugement politique. Elle a ainsi analysé les mesures prises dans différentes villes et aux niveaux supérieurs (Confédération et Canton), agissant donc en subsidiarité. Pour information, la cellule de coordination poursuit ses travaux actuellement.

Le Conseil communal a prévu une enveloppe totale de 3 millions de francs pour l'ensemble des mesures volontaires. La dépense imprévisible et urgente précédente, validée par le Conseil général le 29 juin dernier, concernait 690'000 francs. En ajoutant la dépense présentée aujourd'hui de 1'214'000 francs révisée -j'y reviendrai- (sans la garantie de déficit pour le Morat-Fribourg), les 64% du montant prévu par le Conseil communal sont dépensés, soit 1'903'792 francs révisés. Le solde révisé est de 1'096'208 francs.

Les mesures suivantes, sont classées en cinq domaines:

1. Aides humanitaires

- Un soutien de 20'000 francs a été accordé à REPER afin de poursuivre son action de distribution de nourriture pour les plus défavorisés.

2. Vie culturelle et sociale

- Un soutien pour des activités jeunesse gratuites durant l'été pour une valeur de 46'000 francs au profit de différentes associations.
- Enfin, 6'000 francs ont été utilisés pour la location de chambres d'hôtels dans le cadre de l'action de La Tuile afin de pouvoir continuer à héberger les plus démunis.

3. Domaine public

- Un soulagement de taxe d'une valeur de 12'000 francs concernant les acteurs de la fête foraine, moment festif attendu par les plus jeunes mais aussi les moins jeunes, afin d'assurer leur présence à Fribourg si les conditions le permettent.

4. Vie associative et sportive

- 50'000 francs réservés à Morat-Fribourg sous la forme d'un versement de 30'000 francs et d'une garantie de déficit de 20'000 francs. La course 2020 ayant été annulée, la garantie de déficit devient sans objet. Le Conseil communal souligne le fait que cette course est un événement sportif incontournable ouvert à toutes et à tous (y compris aux enfants) mais aussi une commémoration d'un fait historique majeur faisant partie de notre patrimoine et participant au rayonnement de notre ville.
- Les clubs sportifs locataires de la ville bénéficient d'une remise de six mois de loyer pour une valeur de 40'494 francs, touchant nos clubs phare de basket, Olympic et Elfic. A noter que de nombreux clubs sportifs sont hébergés gratuitement en ville de Fribourg ou ailleurs, la ville reprenant leurs locations à sa charge.
- Les Bains de la Motta annoncent aujourd'hui un déficit d'environ 300'000 francs (comptes 2019: 45'000 francs). Un soutien aujourd'hui n'est pas utile en termes de liquidités mais concernera le bouclage des comptes 2020.

5. Tissu économique

- Les acteurs économiques locaux ont été fortement touchés mais de manière très différente selon les situations de chacun-e. Dès lors, le Conseil communal renonce à un saupoudrage et favorise le soutien indirect en aidant les associations de commerçants pour des mesures d'animation ou de décoration, par exemple. L'intention est avant tout de faire revenir les clients plus que de rajouter finalement peu d'argent aux mesures d'aide de la Confédération et du Canton. Ainsi, cinq associations recevront 10'000 francs chacune et l'AFCAS, association que la Ville aimerait renforcer dans son rôle de faitière, recevra 550'000 francs à utiliser sur plusieurs années pour stimuler la reprise en temps utile de nos commerces locaux et l'attractivité de la ville de manière plus générale. La convention est actuellement en cours de finalisation.

- Le Conseil communal s'est aussi donné pour objectif de soutenir ses propres locataires commerciaux qui ont particulièrement souffert de la crise, notamment les kiosques, restaurants, magasins, commerces, buvettes ou encore les galeries marchandes. Dans ce sens et en espérant faire office d'exemple pour les autres propriétaires, elle accorde un total de 169'000 francs de réduction de loyers.

6. Familles

- L'annulation des factures des heures AES non fournies pour une valeur de recettes perdues de 290'000 francs.

Le Conseil communal tient à remercier très chaleureusement tous les partenaires de la ville et tous les acteurs de notre richesse sociale, culturelle, sportive ou touristique et espère que la pandémie sera le plus vite possible derrière nous. Nous tenons aussi à remercier le Service des finances et le Service juridique, ainsi que les sept Chefs de service faisant partie de la cellule de coordination. Mes collègues et moi-même sommes volontiers à votre disposition pour toute question. Nous vous proposons d'accepter cette dépense imprévisible et urgente pour un montant total révisé de 1'214'000 francs.

Discussion générale

Rapport du groupe des Verts

Bourgarel Gilles (Verts). Le groupe des Verts va bien sûr soutenir cette dépense imprévisible et urgente et accepter le montant.

Il est évident que si l'urgence du début d'année était claire, aujourd'hui, nous sommes dans une deuxième phase que l'on peut qualifier de consolidation et d'orientation de ces dépenses. A notre avis, à partir du 1^{er} janvier, cela ne sera plus de la dépense imprévisible et urgente.

Le point 7 de la conclusion nous a un peu surpris. Pourquoi mentionner le montant de 290'000 francs pour la non-facturation des heures non fournies pour les AES? Dès le moment où le personnel des AES émerge du budget communal, c'est plutôt une perte qu'il faudrait souligner pour l'année prochaine, ou alors comment vont apparaître ces 290'000 francs dans les comptes? Est-ce que ce sera une recette extraordinaire donnée par la Ville elle-même à la Ville elle-même? On se demande pourquoi ce montant figure ici alors qu'il concerne uniquement la Commune qui s'autoalimente. Cela ne va pas aider les familles à trouver des solutions pour garder leurs enfants quand il y aura des fermetures de classes dues au covid-19 et qu'il faudra trouver rapidement des solutions pour s'occuper des enfants à domicile. Quand les deux parents travaillent, cela n'est pas toujours possible. Faire du télétravail en devant surveiller des petits enfants, c'est une gageure qui frise l'impossible, une chose inhumaine.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Le groupe libéral-radical de la Ville de Fribourg a examiné avec attention ce rapport sur la dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie, avec impacts sur les finances communales.

Nous remercions le Conseil communal pour ce deuxième rapport complet, néanmoins déjà un peu dépassé. En effet, notre groupe regrette que ce rapport "vieux" de deux mois, daté du 7 juillet (seulement sept jours après notre dernière séance) n'ait pas été actualisé durant l'été et ne nous ait pas été transmis par voie électronique pour information.

Concernant le contenu de ce rapport, nous notons avec satisfaction que notre souhait de consulter les acteurs actifs sur le terrain, de ne pas se créer de nouvelles tâches pour la commune ou de se substituer à des organes compétents, pour prendre et appliquer les différentes mesures, a été entendu.

Je ne vais pas entrer trop dans le détail des mesures, mais je passerai rapidement à travers.

Paquet A "Soutien aux clubs et associations sportives". Notre groupe encourage le Conseil communal à poursuivre ses efforts et nous attendons de voir ce qui sera fait pour les clubs et associations sportives car pour l'instant, seule une association en bénéficie.

Paquet B "Soutien aux acteurs économiques locaux". Nous estimons qu'il est important de prévoir la suite et que le soutien par la relance est essentiel et cohérent pour faire face aux effets de cette crise. Cependant, comment les mesures prises par les associations seront-elles présentées au Conseil communal, au Conseil général et à la population? Par un rapport, par un rapport d'activité intégré à celui de la Ville ou autrement?

Paquet C " Soutien aux locataires de la Ville". Ce chapitre est assez clair et ne suscite aucun commentaire.

Paquet D "Soutien pour les activités de jeunesse pendant la période estivale". Comment ce programme a-t-il été communiqué? Est-ce que toutes les activités ont pu se dérouler selon le programme? Est-ce que la pandémie a engendré des coûts supplémentaires?

Pour ce qui est des derniers paquets, nous n'avons pas d'autres remarques que de constater que ces soutiens sont indispensables.

Voilà pour ce qui en est de notre analyse de détail. Dans ce sens, notre groupe se pose encore quelques questions d'ordre général:

- Dans les grandes lignes, quelles nouvelles mesures ont été décidées ou qu'est-ce qui a changé depuis la rédaction de ce rapport?
- Qu'en est-il des prochaines mesures? Qu'est-ce qui est prévu notamment pour la Saint-Nicolas?
- Jusqu'à quand ces dépenses imprévisibles et urgentes nous seront soumises, au-delà de 2020? Est-ce qu'une rubrique au budget présentera une position "mesures covid-19"?
- Est-ce qu'en début d'année prochaine le Conseil communal a prévu de nous fournir un tableau définitif avec des dépenses urgentes, avec toutes les dépenses urgentes présentées, avec le coût réel et définitif des mesures?

En effet, il reste encore quelques 1.2 million de francs à disposition pour déterminer de nouvelles mesures pour aider la Ville et surtout ses habitants à se relever de cette catastrophe. Néanmoins

nous ne souhaitons pas que la Commune dépense pour dépenser. La fin d'année approchant à grands pas, nous encourageons le Conseil communal à intégrer cette crise dans la nouvelle normalité, qui, nous espérons, commencera dès que possible. Nous espérons que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour éviter ou contenir cette deuxième vague, en continuant la prévention.

C'est par ces quelques remarques et avec nos quelques questions que le groupe libéral-radical approuve cette dépense imprévisible et urgente.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Die christlich demokratisch-grünliberale Fraktion hat die Botschaft zum zweiten Paket von Massnahmen im Rahmen der Covid-19 Hilfe mit Interesse gelesen und dankt den Beteiligten Personen für die geleistete Arbeit. Es handelt sich um eine Botschaft, die trotz der Komplexität der Materie sehr gut, vollständig und präzise informiert.

Un élément qui nous tient particulièrement à cœur est la manière subsidiaire de la Ville à subvenir aux besoins urgents et extraordinaires qui touchent les divers milieux de notre société. Le réflexe de subsidiarité que nous voyons au travers de ce rapport se traduit notamment par l'octroi d'aides moyennant une coordination avec les acteurs représentant divers milieux, y compris commerciaux. La Ville de Fribourg ne se substitue ainsi pas à ces acteurs, mais elle concerte son action avec les associations et organes préexistants. Nous appelons de nos vœux que cet effort de subsidiarité soit renforcé encore davantage. Comme le démontre ce deuxième paquet de mesures, la Ville a tout intérêt à s'appuyer sur les acteurs existants et sur les corps intermédiaires afin de les impliquer, de les mobiliser et de les soutenir plutôt que de créer de nouvelles structures ou de concurrencer l'action de la société civile. Ce qui semble progressivement entrer dans les habitudes dans le domaine économique et commercial, peut et doit, à notre avis, s'élargir au domaine de la culture et du sport, deux secteurs qui disposent d'une forte capacité d'autogestion et de collaboration.

Le domaine des clubs sportifs est un exemple où la Ville pourra et devra prendre l'initiative et rassembler les différents acteurs. Ces derniers nous semblent constituer les parents pauvres des mesures de soutien covid-19 adoptées jusqu'ici.

Le rapport qui nous est soumis mentionne bien une aide ciblée mais cette dernière touche uniquement quelques grands acteurs. Il est évident qu'à l'image des acteurs culturels, le monde associatif du sport a été durement touché par la crise sanitaire et, à travers lui, les très nombreux clubs et leurs membres. Nous appelons le Conseil communal à adopter une attitude proactive. Il serait intéressant, par exemple, de savoir si la Direction de la Mobilité et des Sports peut tirer un bilan intermédiaire des effets covid-19 sur les associations et clubs sportifs domiciliés ou actives en Ville de Fribourg.

Unsere Fraktion möchte sodann dem Gemeinderat ganz besonders danken, dass er im Sommer schnell und unkompliziert auf die Bedürfnisse der stadtfreiburger Familien, der Kinder und Jugendlichen reagiert hat. Die Ausweitung der Angebote im Bereich der Ferienaktivitäten und der Freizeitgestaltung waren für viele Familien von höchstem Wert und haben viel dazu beigetragen, die Auswirkungen der Gesundheitskrise im Sommer abzufedern. Wie immer, hatte diese Mobilisierung auch ihre Schwachpunkte. So hat es sich gezeigt, dass eine symbolische Beteiligung an den Einschreibekosten vielleicht sinnvoll gewesen wäre. Nur schon, damit sich die Leute einfach

einschreiben und dann am Schluss nicht kommen. Dieses Beispiel zeigt leider erneut, dass ein Angebot, das vollständig gratis ist, nicht auf dieselbe Selbstverantwortung der Menschen zählen kann, wie ein Angebot mit minimaler Kostenbeteiligung. Aber diese Kritik soll unsere Freude über die geleistete Arbeit nicht schmälern, im Gegenteil, un grand merci au Conseil communal pour sa réactivité et son action dans le domaine de la jeunesse durant l'été.

Pour clore nos remarques, notre groupe appelle le Conseil communal à orienter dès à présent toutes les mesures prises pour soulager les effets du covid-19 vers la relance. Il s'agit de prévoir l'avenir et de se focaliser rapidement sur l'après covid-19 ou sur la nouvelle normalité que nous connaissons. Dans cette perspective, la réunion des acteurs d'un domaine donné, la création d'interlocuteurs forts, l'octroi d'aides via les corps intermédiaires et, ce faisant, le renforcement du principe de la subsidiarité que nous percevons au travers du rapport qui nous est soumis ce soir nous paraissent d'excellentes pistes.

Die christlich demokratisch-grünliberal Mitte Fraktion wird dem Vorschlag des Gemeinderats einstimmig zustimmen.

Rapport du groupe socialiste

Perritaz Pierre-Alain (PS). Après avoir approuvé le 29 juin dernier deux paquets de mesures pour un montant de 690'000 francs, le Conseil communal revient aujourd'hui avec un deuxième train de mesures urgentes.

Le groupe socialiste a attentivement examiné le rapport n° 5 demandant au Conseil général d'approuver le montant de 1.2 million de francs. Il rappelle aussi que ce montant ne doit pas être un doublon par rapport à d'autres formes d'aides venues de la Confédération ou du Canton.

Concernant le soutien aux clubs et associations sportives, nous constatons que seule la course Morat–Fribourg touchera un montant de 30'000 francs.

Soutien aux acteurs économiques locaux, c'est là qu'est le plus gros montant. En effet, il a été décidé l'attribution de 550'000 francs à l'AFCAS (Association fribourgeoise du commerce de l'artisanat et des services). Cette somme sera versée sous condition d'objectifs et de conventions fixées avec la Ville de Fribourg. Avec ces nouveaux montants, nous nous apercevons que les secteurs économiques sont ceux qui ont le plus touché d'argent! Plus d'un million de francs.

Le groupe socialiste désire savoir le contenu des conventions qui régleront les questions juridiques ainsi que les aspects du développement durable et autres.

Il est quand même assez drôle de voir certains acteurs de cette association se battre pour des baisses significatives d'impôts et, lorsque la pandémie a frappé, venir demander des montants importants, financés par l'impôt, pour soutenir nos différents commerces. Je me pose la question de savoir ce qu'il se serait passé s'il n'y avait pas eu une gestion rigoureuse de nos finances par la majorité de gauche au Conseil communal. En voyant le montant accordé à cette association, je me permets de bien rigoler en entendant certains élus de droite nous traiter de majorité dépensière.

Le Conseil communal nous demande de soutenir aussi cinq associations de commerçants en leur donnant un montant de 10'000 francs à chacune. Je rappelle que Gastro Fribourg touchera, elle

aussi, cette somme malgré ses recours contre la Commune concernant l'aménagement du quartier du Bourg!

La situation de pandémie que nous vivons actuellement nous a montré les faiblesses de notre système économique. En effet, nous avons pu observer un nombre important de personnes qui ont dû aller chercher de l'aide alimentaire auprès de l'association REPER. Cette situation n'est plus admissible à l'avenir. Nous avons pu lire ou entendre que ce sont entre autres des travailleurs au noir qui ont perdu leur job et qui se sont retrouvés dans la précarité. Le groupe socialiste dénonce cette situation et rappelle à toutes et tous que sans employeurs au noir il n'y a pas de travailleurs au noir! Le groupe soutient la subvention de 20'000 francs à REPER et demande au Conseil communal de rester très attentif à cette aide pour les plus démunis!

Le groupe socialiste soutient l'aide apportée aux locataires de la ville et souhaite que les propriétaires privés s'en inspirent.

Notre groupe salue la décision du Conseil communal du soutien pour les activités jeunesse pendant la période estivale, celles-ci ont eu un grand succès et nous nous réjouissons de savoir que certaines seront pérennisées.

Le groupe socialiste regrette par contre de ne pas voir une nouvelle aide à la culture et demande expressément au Conseil communal de bien vouloir y regarder de plus près pour le prochain paquet de mesures qui nous sera proposé! Par contre, notre groupe se pose la question de savoir s'il ne serait pas pertinent maintenant d'avoir un Message covid-19 plutôt que des mesures imprévisibles et urgentes.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste accepte le rapport n° 5 sur l'approbation d'une dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie et avec impact sur les finances communales.

Rugo Claudio (PA). La fatigue me gagne, Mme la Présidente, et je demanderai après ce vote que M. Elias Moussa nous renvoie à la maison pour que je puisse trouver mes mots.

La Présidente. M. C. Rugo, si une telle motion n'est pas proposée, j'en déciderai moi-même quand cette séance se terminera.

Rugo Claudio (PA). Vous me redonnez la parole Madame ou bien vous me l'avez coupée?

La Présidente. Je vous l'ai coupée mais je vous la rends.

Rugo Claudio (PA). OK, je vous remercie. Alors j'ai trois remarques.

La première, comme celle de M. Pierre-Alain Perritaz, concerne l'AFCAS et les 550'000 francs qui lui seront attribués. L'urgence n'est pas la même pour tous. L'urgence, quand on a des bonnes réserves, n'est pas la même que pour celui qui n'a plus rien, qui n'arrive plus à payer à ses employés. Je dois dire que là, le Conseil communal a été lent. Plusieurs personnes m'ont relaté qu'elles ont fait les demandes et peut-être qu'elles les ont obtenues, mais ça été long, ça fait six mois. Le covid-19 n'a pas commencé en juillet, moment où ont été pondues ces mesures urgentes, mais en mars. Le Conseil général est en général très lent dans ses décisions, on l'a vu ce soir avec le règlement sur les

finances. Les mesures urgentes sont paradoxalement très lentes, en particulier en ce qui concerne les commerçants et l'AFCAS, parce que l'on aurait pu donner 1'000 francs à chaque commerçant. Justement, donner 1'000 francs à chaque commerçant, c'est permettre à 600 ou 800 personnes de décider ce qu'elles vont faire de cette somme, alors que donner des centaines de milliers de francs à une association sur le long terme, c'est reporter la solution au problème. Le covid-19, c'est maintenant. C'est maintenant que les loyers doivent être payés. Il y a beaucoup de gens qui sont sur la paille et je ne pense pas que l'on a répondu de manière efficace, en particulier pour ceux qui ne sont pas affiliés. Il y a des associations qui existent. Comme ici, il y a les grands partis. Cependant, ceux qui ne sont pas affiliés, comme M. J.-J. Métrailler et moi-même, on nous met tout au fond de la salle. On est les indépendants et on nous avait même oubliés dans les votations pour les Commissions. C'est un peu ce qui se passe aussi pour les commerçants indépendants. Ceux qui sont petits ne sont pas représentés. GastroFribourg on les entend souvent. C'est clair qu'ils savent se défendre, mais les petits ne savent pas être représentés.

Je terminerai par une dernière remarque. J'ai été choqué par l'attribution à un professeur au Conservatoire d'un budget de 5'000 francs justement en lien avec le covid-19. Ce professeur est propriétaire et je vous rappelle qu'un professeur au Conservatoire est payé par l'Etat en classe 20, ce qui donne un salaire entre 9'000 et 10'000 francs. Je suis choqué que l'on dépense de l'argent comme ceci, alors que c'est ridicule de donner 40'000 francs pour les pauvres de Fribourg. Cela devrait être 400'000 francs que l'on donne et pas 40'000 francs.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je remercie l'ensemble des groupes qui soutiennent le principe de ce deuxième paquet de mesures, ainsi que leur contenu.

Les 200'000 francs relatifs à l'AES qui figurent dans ce paquet-là, concernent une décision du Conseil communal. Cette décision-là, donc l'aliénation d'une partie des recettes budgétées, doit être ratifiée par le Conseil général. Ce n'est pas le cas pour des autres facteurs, comme par exemple, les Bains de la Motta, qui ont été obligés d'avoir moins de clientèle, ce n'était pas une décision spécifique du Conseil communal. Je ne sais pas si par ailleurs Mme Antoinette de Weck aimerait rajouter quelque chose.

J'ai bien entendu, et le Conseil communal avec moi, l'inquiétude envers les clubs sportifs et le domaine culturel. On travaille aujourd'hui avec eux, en bonnes discussions, et je laisserai peut-être M. Pierre-Olivier Nobs intervenir par la suite.

Concernant la culture. Pour l'instant, nous sommes en attente du plan cantonal. Il sera demandé au Grand Conseil, par ailleurs, de fournir un rapport concernant les mesures culturelles tant les mesures covid-19 que les mesures de relance. Le Grand Conseil en discutera d'ailleurs dans sa session d'octobre, à ma connaissance aujourd'hui.

Concernant le fait que ce rapport est dépassé. Oui, il est dépassé aujourd'hui mais c'est justement pour ça qu'on l'a procédé aux dépenses avant. C'était pour l'action dans l'immédiat. Aujourd'hui, la cellule de coordination continue et continuera de fonctionner. L'idée est en effet de proposer un Message la prochaine fois. Maintenant, c'est à voir dans quelle mesure cette pandémie se développera car on peut voir qu'il y a de nouvelles vagues, des retours de vagues. Il n'est donc pas exclu que l'on doive bientôt repartir dans l'urgence. Le Conseil communal veut être très agile sur cette thématique.

Concernant la Saint-Nicolas. Vous avez pu lire dans les médias que le remplacement de la fête populaire dans le Bourg se fera par une apparition télévisuelle de notre fameux Saint-Nicolas. Il n'est pas possible de remplacer une telle fête par autre chose. La Commune de Fribourg va donc préparer autre chose, peut-être pendant une période plus longue, sur un axe plus étendu, mais pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus car le Conseil communal n'est pas encore informé des projets qui sont aujourd'hui en développement.

Concernant le contrôle, si on veut, du montant attribué à l'AFCS. C'est notre Service juridique qui est chargé de statuer sur le contrôle via la convention. Ce que je peux déjà vous dire, c'est qu'il y aura des versements par acomptes selon certaines conditions, qu'il y aura un rapport annuel, qu'il y aura un compte bancaire spécifique et qu'il sera demandé une modification des statuts de l'AFCS, ce qui est déjà en cours d'après mes informations. Au sujet du développement durable, par exemple s'il devait y avoir des illuminations, elles seraient évidemment conformes au Plan lumières. Le fait de soutenir nos commerces locaux est déjà en soi une mesure de développement durable. C'est justement pour nos petits commerces qu'il faut aujourd'hui intervenir.

M. Claudio Rugo, je peux comprendre votre réaction. Cependant, il y a eu de nombreuses aides en matière de RHT qui ont été bien suivies de manière générale. Je crois d'ailleurs que le canton de Fribourg est le premier en termes de demandes de RHT dans toute la Suisse, donc il y a eu une très bonne activité chez nous. Vous connaissez probablement aussi l'action des bons qui a très bien fonctionné et qui se poursuit. Je vous engage d'ailleurs actuellement rapidement à commander ces bons, puisque vous bénéficiez de 20% de rabais. Ils sont soutenus par l'Etat. Il y a aussi une action cantonale concernant les loyers. A titre personnel, je suis passé dans quelques commerces de la rue de Lausanne et du Bourg. En effet, vous avez raison M. C. Rugo, les situations sont très différentes selon qu'il y a une seule personne qui est très dépendante de son commerce, selon les produits qui sont vendus, selon la présence en ligne, selon le fait que c'est plutôt une activité accessoire ou principale, etc. Du coup, il est absolument impossible de répondre de manière égalitaire et équitable en faisant un versement qui plus est, s'avèrerait vraiment minime par rapport aux besoins. C'est pour cela que le Conseil communal propose plutôt une action de relance pour faire revenir les clients.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. J'aimerais apporter une petite précision concernant les demandes d'aide des clubs sportifs. J'ai bien entendu la demande du Conseiller général Bernhard Altermatt à ce sujet.

La Commission des sports a siégé le 24 juin. Cette Commission couvre un large panel puisqu'y siègent des représentants du football, de Fribourg Natation, du Conseil général et des Présidents de clubs. J'ai volontairement ouvert cette question en lien avec les potentielles problématiques économiques provoquées par le covid-19 dans les clubs de la ville. C'est vrai que l'on a 90 clubs. J'ai demandé aux représentants du football de prendre contact avec les clubs de football, aux représentants des arts martiaux de prendre contact avec les différents clubs d'arts martiaux, etc. Vous avez compris le mécanisme. Après les vacances estivales, lors de notre première séance, j'ai relancé ces représentants et, à mon grand étonnement, j'ai eu seulement deux demandes qui sont remontées. Donc, soit l'information ne passe pas et je m'engage à contrôler et voir si l'on a peut-être une base de données qui nous permettrait de les contacter directement, soit, apparemment, leurs structures financières font que, pour le moment, ils n'ont pas ressenti le besoin de faire des demandes. Voici l'état actuel des réflexions du Service des sports.

Vote

Le Conseil général approuve, par 60 voix contre 0 et 1 abstention, la dépense imprévisible et urgente de 1'233'792 francs concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie et avec impacts sur les finances communales.

Ont voté Oui: 60 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenue: 1 SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 3 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), METRAILLER Jean-Jacques (MLI)

La Présidente. Comme promis, il est presque 23.00 heures et je lève la séance. Je vous souhaite une excellente fin de soirée et me réjouis de vous revoir demain pour continuer cet ordre du jour.

La séance est levée. Il est 22.56 heures.

Fribourg, le 5 octobre 2020

MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Adeline JUNGO

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ